

Carte communale de Dampniat  
*Commune de Dampniat*  
*Préfecture de la Corrèze*

**Maître d'ouvrage**

Mairie de Dampniat  
19360 Dampniat  
Tél. : 05 55 25 70 21  
Fax : 05 55 84 60 28

**Urbaniste**

Architecte [A]  
10 bis, rue des Boulangers  
75005 Paris  
Tél. : 01 43 25 78 92  
Fax : 01 43 26 50 38

Carte communale approuvée  
par arrêté préfectoral du :

14. 06. 2005

Carte communale approuvée  
par délibération du Conseil  
municipal le :

03.05. 2005



**I. RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
PARTIE 1 - État des lieux communal et bilan

Carte communale de Dampniat

## Carte communale de Dampniat Rapport de présentation

### PARTIE 1

*État des lieux communal  
et bilan*

#### Table des matières

#### Glossaire

#### 1. Introduction

- 1.1. Une nouvelle carte communale : contexte
- 1.2. Contenu et caractère exécutoire
- 1.3. Processus d'élaboration de la carte communale

#### 2. Présentation de Dampniat

- 2.1. Historique et formation du territoire
- 2.2. Le contexte supracommunal

#### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement naturel et urbain

- 3.1. Site et relief
- 3.2. Géologie
- 3.3. Hydrologie
- 3.4. Mode d'occupation des sols et couverture végétale
- 3.5. Entités paysagères
- 3.6. Analyse de l'organisation spatiale
- 3.7. Synthèse et enjeux

#### 4. Population et fonctionnement communal

- 4.1. Analyse de la population
- 4.2. Logement
- 4.3. Activités et équipements
- 4.4. Les réseaux
- 4.5. Synthèse et enjeux

#### 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

- 5.1. Analyse de la carte communale de 1996
- 5.2. Constructibilité et agriculture
- 5.3. Domaine communal
- 5.4. Synthèse et enjeux

#### Bibliographie

### PARTIE 2

*Justification de la Carte  
communale*

#### Introduction

#### 1. Objectifs

#### 2. Le parti d'aménagement

#### 3. Évaluation de la cohérence

## Principaux sigles utilisés

CAB	Communauté d'agglomération de Brive
DDE	Direction départementale de l'équipement
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
SAU	Surface agricole utile
SIESDPB	Syndicat intercommunal d'études du pays de Brive
SRU (loi)	Solidarité et renouvellement urbains (loi du 13 décembre 2000)
UH (loi)	Urbanisme et habitat (loi du 2 juillet 2003)
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique

## 1. INTRODUCTION

- 1.1. Une nouvelle carte communale : contexte
- 1.2. Contenu et caractère exécutoire
- 1.3. Processus d'élaboration de la carte communale

Carte communale de Dampniat

## Une nouvelle carte communale prescrite pour répondre à la croissance

En renouvelant sa carte communale, la municipalité de Dampniat souhaite répondre d'une manière équilibrée à la croissance de sa population.

La commune a prescrit l'élaboration d'une nouvelle Carte communale le 19 septembre 2002.

Dampniat s'est dotée d'une carte communale approuvée par arrêté préfectoral du 22 février 1991 et délibération du conseil municipal du 13 mai de la même année.

En 1995 une révision générale du document a été prescrite afin de revoir le zonage. Les demandes concernaient essentiellement des extensions ou création de zones constructibles.

Cette dernière révision a été approuvée par arrêté préfectoral du 3 avril 1996 et délibération du Conseil Municipal du 29 avril 1996.

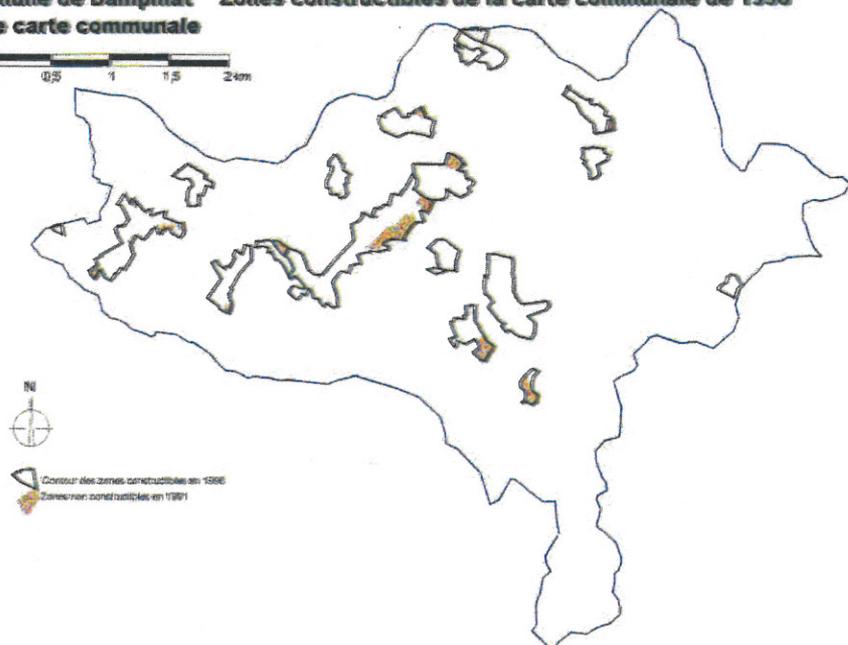
Dès septembre 2000 la municipalité a souhaité la révision de sa carte communale, pour faire face à l'augmentation de sa population. Ce phénomène, constaté dans toutes les communes limitrophes de Brive, se fait sentir actuellement sur la deuxième couronne de la commune centre.

Courant 2001 a été présentée aux élus la nouvelle loi Solidarité et renouvellement urbains dite loi SRU du 13 décembre 2000. Des nouveaux documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme, Carte communale), la municipalité a retenu le mieux adapté aux petites communes : la carte communale.

Par délibération du 19 septembre 2002 le Conseil Municipal a donc prescrit l'élaboration de la carte communale. Elle porte sur la totalité du territoire de la commune.

**Commune de Dampniat Zones constructibles de la carte communale de 1996**  
**Etude carte communale**

0 0,5 1 1,5 2 km



Réalisation : Architecte [A] Brive

## La carte communale dans son acception juridique

Le document graphique est le seul élément opposable aux tiers (art. R124-1).

La carte communale est composée :

- d'un rapport de présentation,
- du document graphique ou carte de zonage,
- éventuellement de documents annexes : documents mentionnés à l'article R.121-1 (porter à connaissance du préfet).

La carte de zonage est le seul élément opposable au tiers.

Il n'y a pas de règlement accompagnant la Carte communale, contrairement au Plan local d'urbanisme. C'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.

### Article R124-1

*Le ou les documents graphiques sont opposables aux tiers*

### Article R124-3

*Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.*

*Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.*

*Ils délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.*

*Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.*

### Cas particulier :

Les constructions incluses dans le périmètre inscrit autour des bâtiments classés par les bâtiments de France restent sous à un régime particulier. L'avis du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) est requis pour obtenir un permis de construire.

Dans ce périmètre des prescriptions particulières de teintes, volumes, matériaux peuvent être prescrits en relation avec la proximité de ces sites particuliers.

Carte communale de Dampniat

## De l'enquête publique à la validation

Pour être applicable, la carte communale suit le processus suivant : enquête publique, publicité, validation.

Une fois approuvée, la carte communale est applicable. Elle le reste tant que sa révision n'est pas votée par le conseil municipal.

### *Phase de l'enquête publique :*

Les projets de carte communale sont soumis à enquête publique selon les modalités du décret n° 85-453 du 23 avril 1985. L'enquête est d'une durée minimale de 1 mois.

### *Double approbation État/commune :*

Loi SRU, L.124-2, 3<sup>e</sup> alinéa :

*Les cartes communales sont approuvées après enquête publique par le conseil municipal et le préfet.*

### *Phase de publicité :*

Dès l'exécution des formalités de publicité-affichage pendant un mois en mairie, dès la délibération et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale, et mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département, la nouvelle carte est applicable.

### *Validité de la nouvelle carte communale :*

La nouvelle carte communale est applicable tant qu'elle n'est pas révisée ou abrogée pour revenir à la règle de constructibilité limitée ou pour lui substituer un plan local d'urbanisme.

La loi Urbanisme et habitat (loi UH, du 2 juillet 2003) ne modifie que de manière très mineure les dispositions relatives au contenu et à l'élaboration/révision des cartes communales.

## 2. PRESENTATION DE DAMPNIAT

2.1. Historique et formation du territoire

2.2. Le contexte supracommunal

Carte communale de Dampniat

## Du Moyen Âge à aujourd'hui, ou comment Dampniat s'est développée

Des villages constitués en entités agglomérées et des hameaux dispersés sur le territoire.

Dampniat, commune de 581 habitants (recensement INSEE 1999), est située dans le département de Corrèze. Commune limitrophe de Brive, elle démontre pourtant un développement spécifique et authentique.

Dampniat, de l'étymologie latine Domninium - domaine du maître - est citée au 12<sup>e</sup> siècle pour ses maisons de recluses. L'église, de taille importante, avec ses fresques du 13<sup>e</sup> siècle, atteste que la paroisse de Dampniat fut un centre de vie important au Moyen Âge.

Avant le 18<sup>e</sup> siècle, la paroisse est loin de représenter le centre de développement. Village et hameaux sont les réels moteurs de l'expansion démographique. Or ces noyaux d'occupations sont autonomes, souvent mal reliés entre eux et l'autosuffisance semble être la règle.

Cependant, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle une nouvelle hiérarchie territoriale s'instaure : le bourg, c'est-à-dire la paroisse et son église, est promu chef-lieu après la Révolution de 1789. Dès lors, les relations symboliques s'inversent : les artisans se regroupent dans les chefs-lieux et construisent des annexes (tuilier, potiers, etc.). Aussi, le bourg devient le point de passage obligé pour les foires et marchés, fêtes et plus tard l'école. La commune s'organise alors autour d'une pluri-polarité.

Au 19<sup>e</sup> siècle, à l'heure industrielle, le chemin de fer se développe.

En étudiant la carte de Dampniat de 1878, nous pouvons observer deux choses : au 19<sup>e</sup> siècle, le réseau de « routes » est encore imparfait (certains hameaux ne sont pas reliés entre eux) alors que le chemin de fer se développe. En effet, construit rapidement à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, ce dernier était plus étoffé qu'à l'heure actuelle. L'itinéraire de la ligne, aujourd'hui disparue, empruntait la vallée de la Roanne puis joignait Collonges-la-Rouge et Baulieu. Les gares sont le vestige de cette époque (celle de Colonges/la Rouge est par ailleurs aménagée en syndicat d'initiative).

L'époque moderne ou les nouvelles façons de travailler, d'habiter et de construire.

Structurellement, les nouvelles mobilités liées à la démocratisation de l'automobile ont participé à la dichotomie travail/habitat.

De 1960 à nos jours, le lotissement en milieu rural est encouragé. L'activité dans les villes se développe alors que diminuent le nombre d'exploitations agricoles et donc la population des campagnes. Mais, on constate que depuis le début des années 1980, les natifs du pays et de nouveaux habitants redécouvrent la qualité de vie à la campagne. Dans le même temps, ils sont attirés par les villes comme Brive, pôle d'emploi. Dampniat, dans une certaine mesure, illustre parfaitement ces phénomènes.

2. Présentation de Dampniat  
2.1. Historique et formation du territoire

Carte communale de Dampniat

Dampniat - Carte de 1878



Carte communale de Dampniat

## Le Schéma directeur du pays de Brive : préservé l'urbanisation pour la vallée de la Corrèze

Le Schéma directeur :  
Dampniat est l'une des 40  
communes du Syndicat in-  
tercommunal d'études du  
schéma directeur du pays  
de Brive (SIESDPB).

En tant que membre du SIESDPB, la commune de Dampniat doit respecter les objectifs fixés par le Schéma directeur approuvé en novembre 2000.

Parmi les hypothèses envisagées, celle de «croissance modérée» optée par le SIESDPB permet de combler à la fois ambition et réalisme. La «croissance modérée» s'oppose aux deux autres hypothèses envisagées (ralentissement de la croissance et augmentation de la croissance). Cette hypothèse s'appuie donc sur une croissance linéaire sur le rythme des années 90. Elle correspond à un accroissement de la population et des zones d'urbanisation par un développement maîtrisé et contrôlé. Ainsi, elle autorise le développement du territoire tout en préservant ses qualités environnementales.

### Communes du schéma directeur septembre 2000



Le Schéma directeur du  
pays de Brive prévoit la  
préservation de l'urbani-  
sation pour la vallée de la  
Corrèze.

Le schéma directeur met en avant plusieurs objectifs, parmi lesquels les principaux sont :

- gérer les flux démographiques actuellement importants,
- faire de Brive et de son agglomération une position de carrefour,
- conforter le développement économique du Pays de Brive,
- tisser des liens avec les territoires limitrophes (rapprocher les bassins de vie Tulle-Brive-Terrasson),
- maîtriser l'extension de l'urbanisation,
- préserver les espaces naturels (notamment la vallée de Corrèze).

Carte communale de Dampniat

## Schéma directeur de Brive : Dampniat et la grande couronne

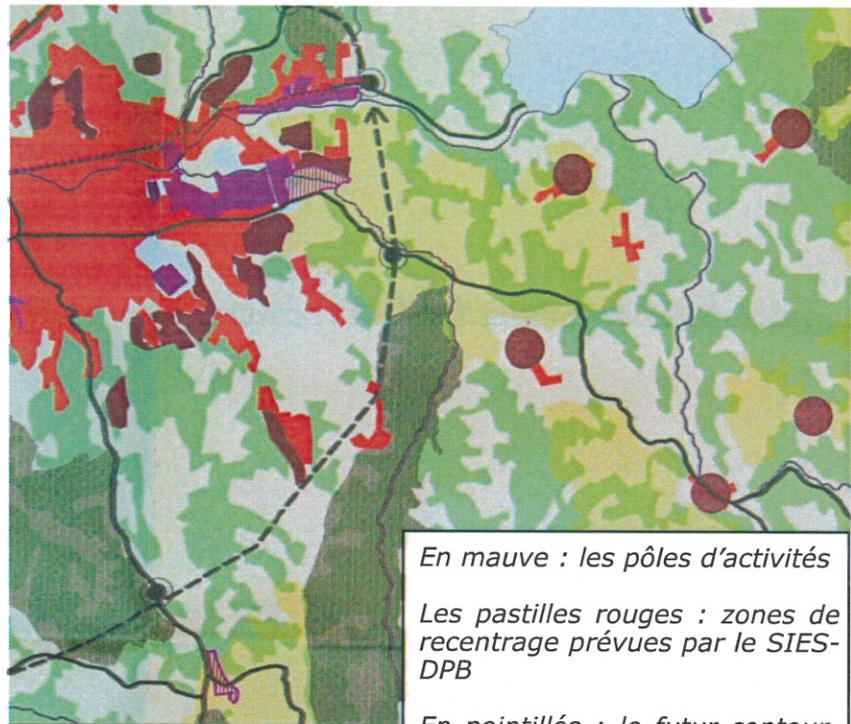
Le Schéma directeur du pays de Brive a des implications diverses sur le développement de Dampniat :

1) extension et recentrage de l'urbanisation sur le centre bourg,

2) développement de l'ouest de la commune, concerné par le futur contournement sud,

3) recommandations paysagères et environnementales.

Détail du Schéma directeur approuvé le 29 novembre 2000



Dampniat (centre bourg)

1) Le Schéma directeur privilégie l'extension et le recentrage de l'urbanisation sur le centre bourg aux dépens de l'extension des hameaux et surtout du mitage,

2) Il pose la question du développement de l'ouest de la commune, concerné par le futur contournement sud de l'agglomération briviste. Dampniat, appartenant à la Communauté d'agglomération de Brive, se situe en deuxième couronne, à l'est de Brive et du futur contournement sud.

3) En termes paysagers et environnementaux, il invite à la préservation des crêtes, notamment la crête principale est-ouest. De plus, les études préliminaires au Schéma directeur inscrivent la vallée de la Corrèze et les gorges du Coiroux comme des grandes entités paysagères et environnementales à respecter.

Carte communale de Dampniat

## Dynamique territoriale : Dampniat aux franges de la communauté d'agglomération

La Communauté d'agglomération de Brive : 15 communes pour 78000 habitants en 1999.

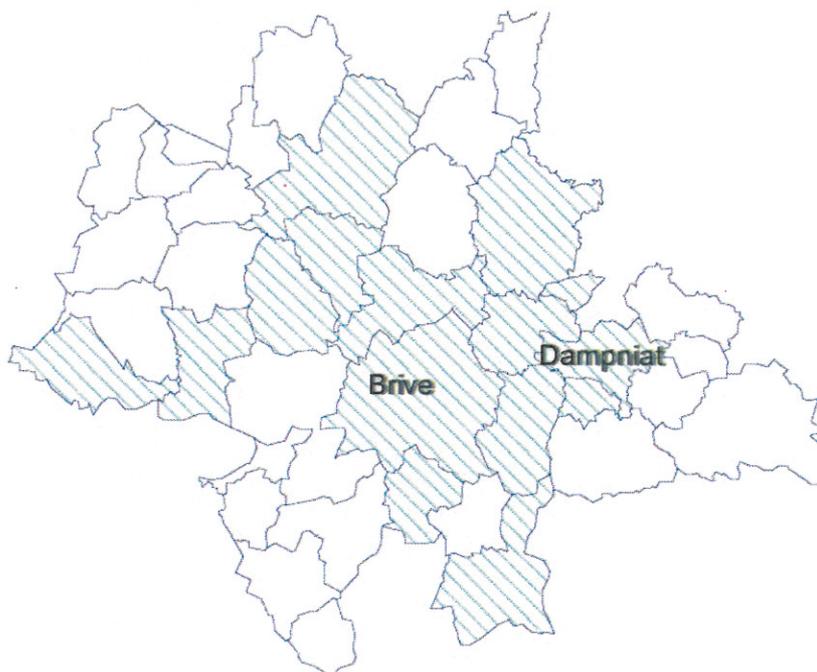
Un Programme local de l'habitat en cours d'élaboration.

Dampniat fait partie de la Communauté d'agglomération de Brive (CAB) qui comprend au total 15 communes.

En 1999, la CAB comptait 78000 habitants, dont 581 pour Dampniat.

L'élaboration d'un programme local de l'habitat sur la communauté d'agglomération est aujourd'hui en cours : elle a donné lieu à un rapport de diagnostic datant de mars 2003 et à un document stratégique orientations - programme d'actions en mars 2004.

Outre les compétences en matière d'habitat, la CAB dispose de compétences, parmi lesquelles le traitement des ordures ménagères et les réseaux d'assainissement.



*En tracé bleu : les 15 communes de la CAB, dont Dampniat.*

Les 15 communes sont : Brive, Noailles, Turenne, Jugeals Nazareth, Cosnac, Dampniat, Malemort, Vernasal, Sainte Féréole, Ussac, Saint Viance, Allassac, Varetz, Mansac et Cublac.

## 3. ANALYSE GENERALE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN

### 3.1. Site et relief

### 3.2. Géologie

### 3.3. Hydrologie

#### *3.3.1. Hydrographie*

#### *3.3.2. Eau et environnement*

### 3.4. Mode d'occupation des sols et couverture végétale

### 3.4. Entités paysagères

#### *3.5.1. L'importance des lignes de crêtes*

#### *3.5.2. Vallées*

#### *3.5.3. Espaces dominants*

#### *3.5.4. Carte des entités paysagères*

#### *3.5.5. Grille de lecture en coupe*

### 3.6. Analyse de l'organisation spatiale

#### *3.6.1. Le réseau viaire*

#### *3.6.2. Le tissu urbain*

### 3.7. Synthèse et enjeux

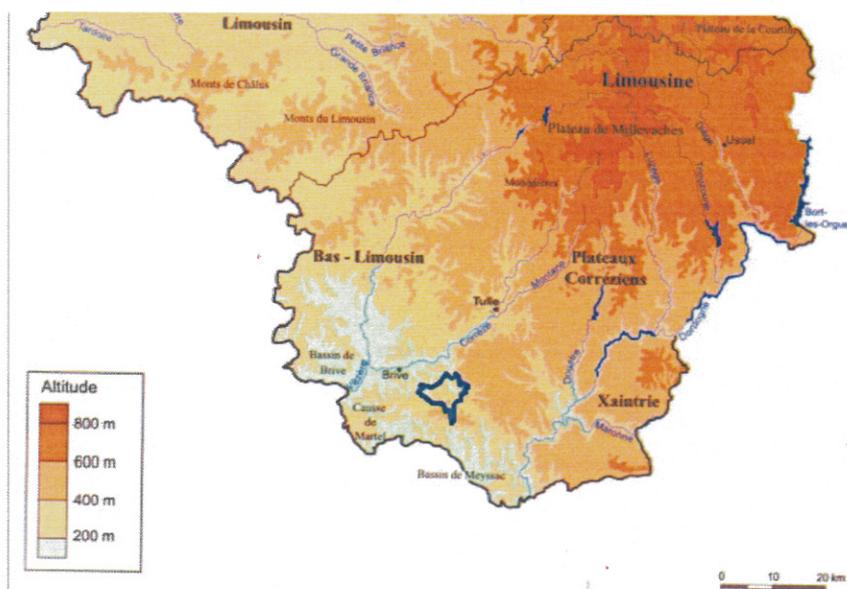
### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement... 3.1. Site et relief

Carte communale de Dampniat

Au pied du Massif Central,  
Dampniat se caractérise par un relief escarpé

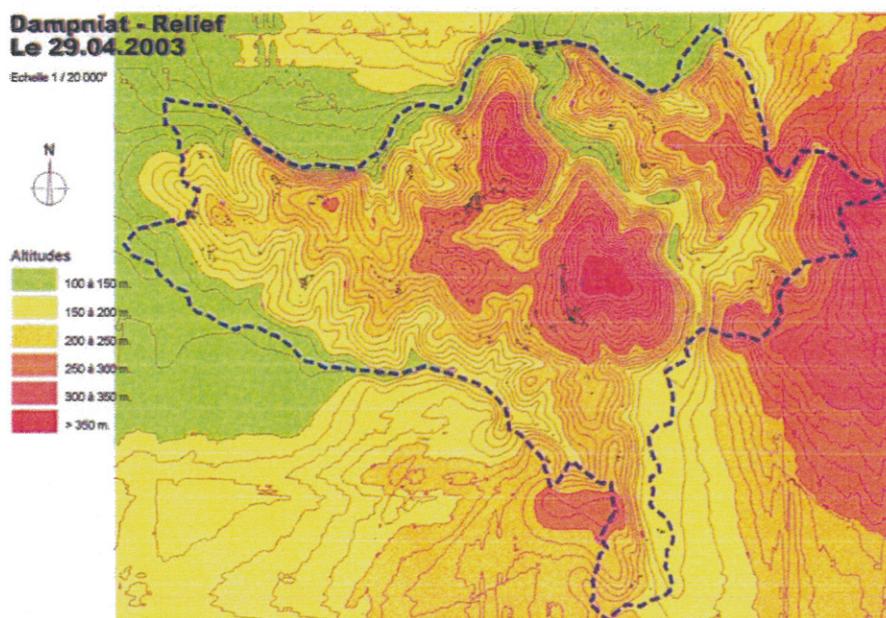
Dampniat se trouve sur  
les derniers contreforts du  
Massif Central.

Comme indiqué sur la carte ci-dessous (contour bleu), Dampniat se situe dans le sud de la région Limousine, à l'est de Brive (sud du Massif Central).



Les reliefs «tourmentés»  
sont des particularités  
du territoire communal.  
En effet, des dénivelés  
importants (de 250  
mètres, pour les deux  
«peuchs» de la Francie et  
de Lacoste), structurent le  
relief communal.

Le relief de Dampniat est très «prononcé».

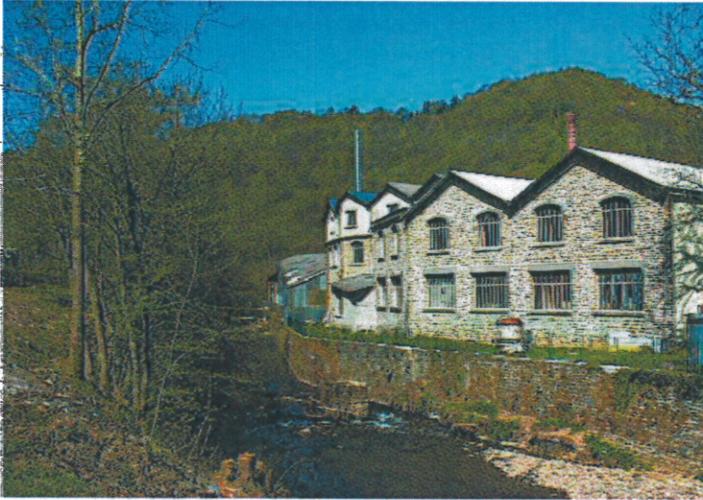


### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.1. Site et relief

Carte communale de Dampniat

Des paysages très contrastés définis par des reliefs variés,  
de fonds de vallées à «peuchs»



La cartonnerie à la Gare d'Aubazine au fond de la vallée de la Corrèze



La vallée de la Roanne, un site qui a gardé son caractère naturel



Vue sur Larcher depuis Lacoste : en arrière-plan se dessine le bourg de Dampniat



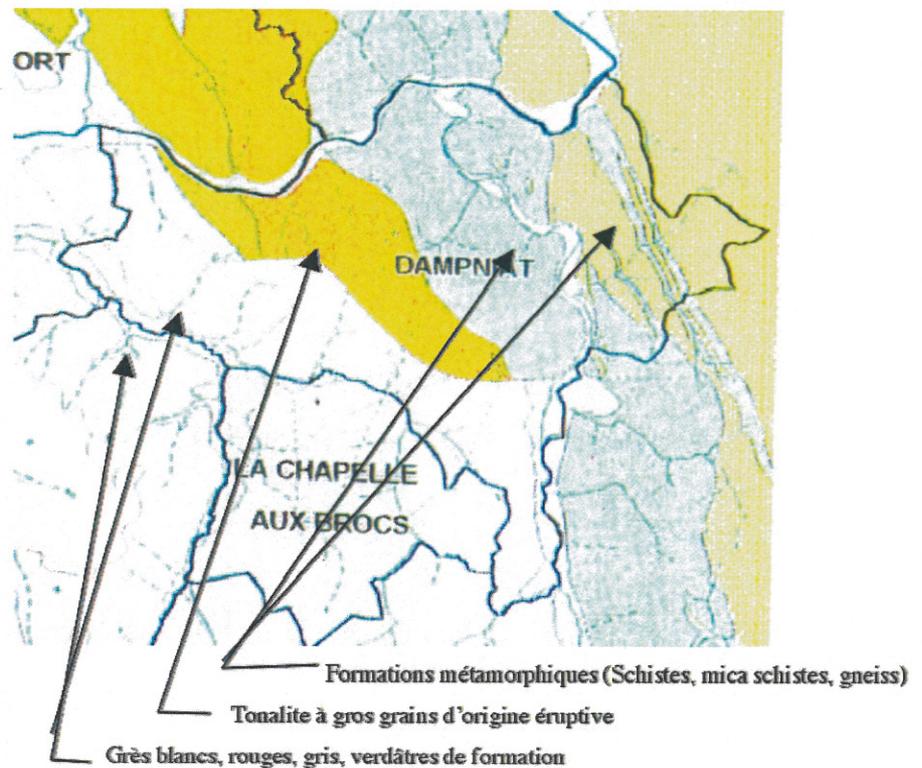
Depuis «au Bussac», le fond de vallée de la Roanne est marqué par des pâtures ouvertes : le paysage est refermé par les courbes du relief du «Peuch» et de Lacoste

Carte communale de Dampniat

## Une géologie très spécifique de transition

La transition physique sur le territoire de Dampniat se traduit non seulement en termes de relief mais encore de géomorphologie.

La commune se situe sur une zone de transition géologique mettant en contact des formations sédimentaires anciennes et métamorphiques. Cette transition se lit dans les matériaux de construction des villages. Aussi, elle atteste de la zone de transition entre le plateau limousin et le bassin de Brive.



Carte extraite du schéma d'assainissement de la commune janvier 1988

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.3. Hydrologie

##### 3.3.1. Hydrographie

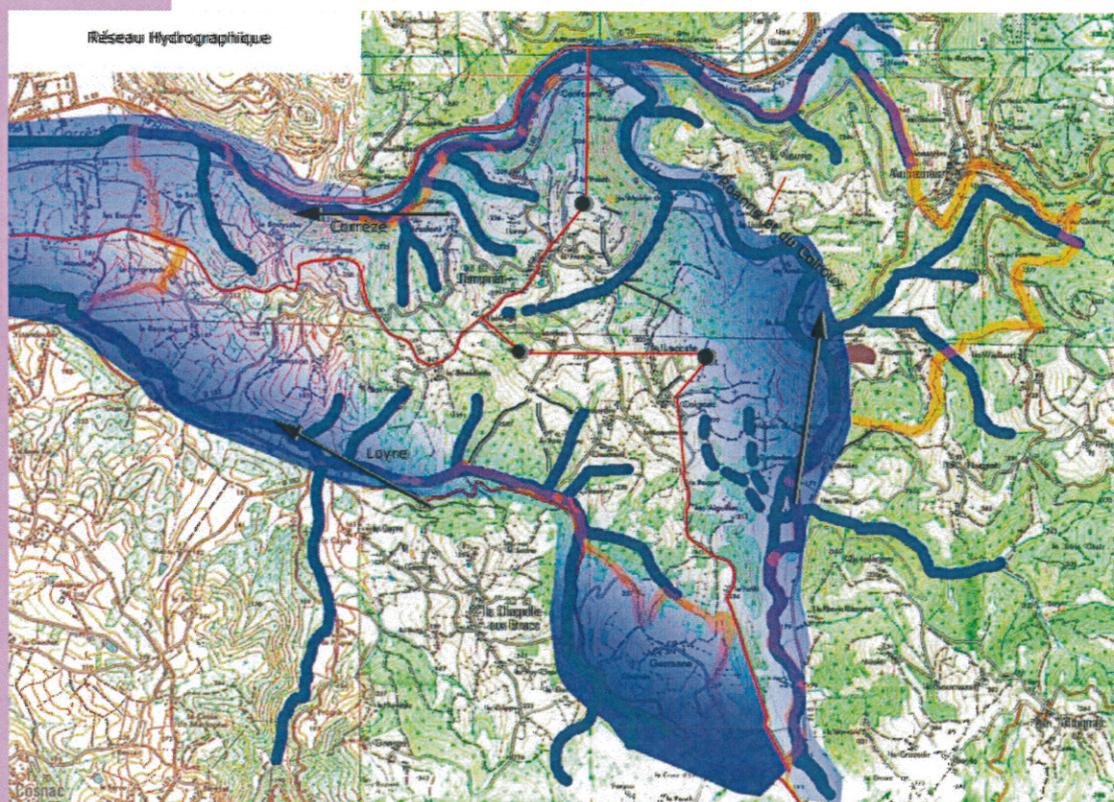
Carte communale de Dampniat

## Un réseau hydrologique dense, caractéristique de la région

Une particularité de Dampniat réside dans la présence de zones humides dans les vallées et micro-vallées, caractéristique de la région Limousin.

Les limites administratives de la commune de Dampniat se calquent assez précisément sur les trois rivières et vallées qui la bordent: la Corrèze au nord, la Roanne au sud-est, et le ruisseau du Colombier (affluent de la Loyre) au sud-ouest. Par ailleurs, de multiples ruisseaux viennent compléter ce réseau hydrographique et structurent en partie les limites physiques de la communes.

Comme le montre la carte ci-dessous, les grands cours d'eau sont une des caractéristiques de la région de Dampniat. Ces cours d'eau forment un des éléments principaux du patrimoine naturel de Dampniat et plus généralement du Limousin. Il en résulte que c'est une commune qui comporte de nombreuses zones humides propices à une faune et une flore très caractéristiques (genette, rapaces rares: aigle botté, faucon pèlerin, grand duc, etc.).



Réalisation : Architecte [A]

*En bleu sont mis en évidence les bassins versants de la Corrèze, de la Roanne et de la Loyre.*

*En rouge sont identifiés les principales lignes de crête découpant les bassins versants.*

Carte communale de Dampniat

Au « pays des eaux », la Corrèze subit les effets néfastes des implantations industrielles et urbaines qui la jalonnent

La commune de Dampniat est inscrite dans le bassin supérieur de la

Vézère, marqué :

- par la pollution organique de la Corrèze,

... à laquelle la papeterie située à Dampniat contribue largement,

- par la bonne qualité des autres cours d'eau,

- par un classement de la Roanne et de la Corrèze concernant la truite fario.

Les risques d'inondation, mineurs, concernent les implantations industrielles situées sur la Corrèze.

Tout le territoire de la commune de Dampniat fait partie de la Vallée amont de la Vézère et de ses affluents (ou bassin supérieur de la Vézère), l'une des sept grandes entités hydrographiques du bassin de la Dordogne, au sens du Comité de bassin Adour-Garonne (1996).

Caractérisé par de vallées encaissées à pente assez forte, par l'exploitation hydroélectrique, et par les sites nautiques de loisirs, le bassin supérieur de la Vézère (dont la Corrèze est le principal affluent) est concerné, dans un contexte d'absence d'entretien des berges, par de nombreuses atteintes à son environnement :

- importants rejets domestiques et industriels (au moins la Corrèze en aval de Tulle),
- risque d'eutrophisation,
- obstacles aux migrateurs,
- déstabilisation et appauvrissement biologique des rivières.

La Corrèze est particulièrement concernée par les rejets : entre les deux villes de Tulle et de Brive où d'importants rejets domestiques appauvrissent le milieu, la commune de Dampniat accueille une papeterie à l'origine de plus d'une tonne de matières organiques par jour (pollution industrielle nette). Ces rejets s'accompagnent également de prélèvements importants compris entre 0,5 et 1Mm<sup>3</sup> (source : Agence de l'eau Adour-Garonne, 1993).

L'industrie et la présence de Tulle en amont explique la qualité mitigée des eaux sur la commune de Dampniat :

- une eau passable à médiocre sur la Corrèze, selon que l'on soit en amont ou en aval de la papeterie,
- une eau de qualité bonne ou excellente sur le reste du réseau hydrographique.

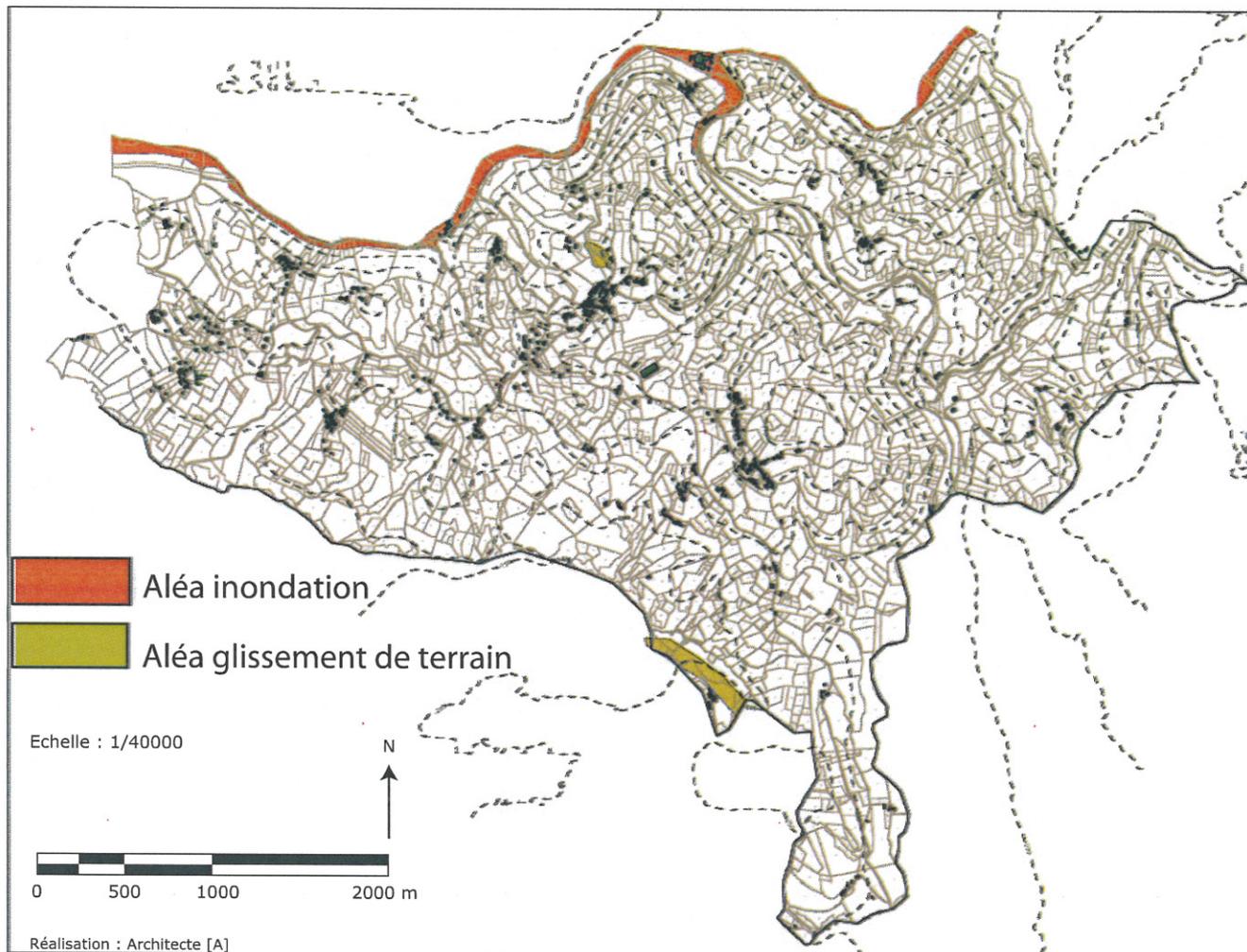
En revanche, les eaux de surface ou souterraines ne sont pas inquiétées, ou de manière peu significative, par la présence de nitrates.

Il convient également de noter que la Roanne et la Corrèze sont des cours d'eau classés concernant nominativement la truite fario. Ce classement implique la mise en conformité des ouvrages existants empêchant la circulation des poissons migrateurs.

Enfin, en raison du fort encaissement des vallées, la commune de Dampniat bénéficie d'un risque d'inondations mineur qu'il convient cependant de ne pas négliger.

A cet égard, une étude hydraulique préliminaire de détermination des zones inondables de la Corrèze, élaborée en 1997, identifie une fine bande de risques inondables le long de la Corrèze, et au confluent avec la Roanne. La papeterie de Confolens et l'ancien site industriel de Clarent sont notamment localisés en zone inondable.

## Carte des aléas naturels

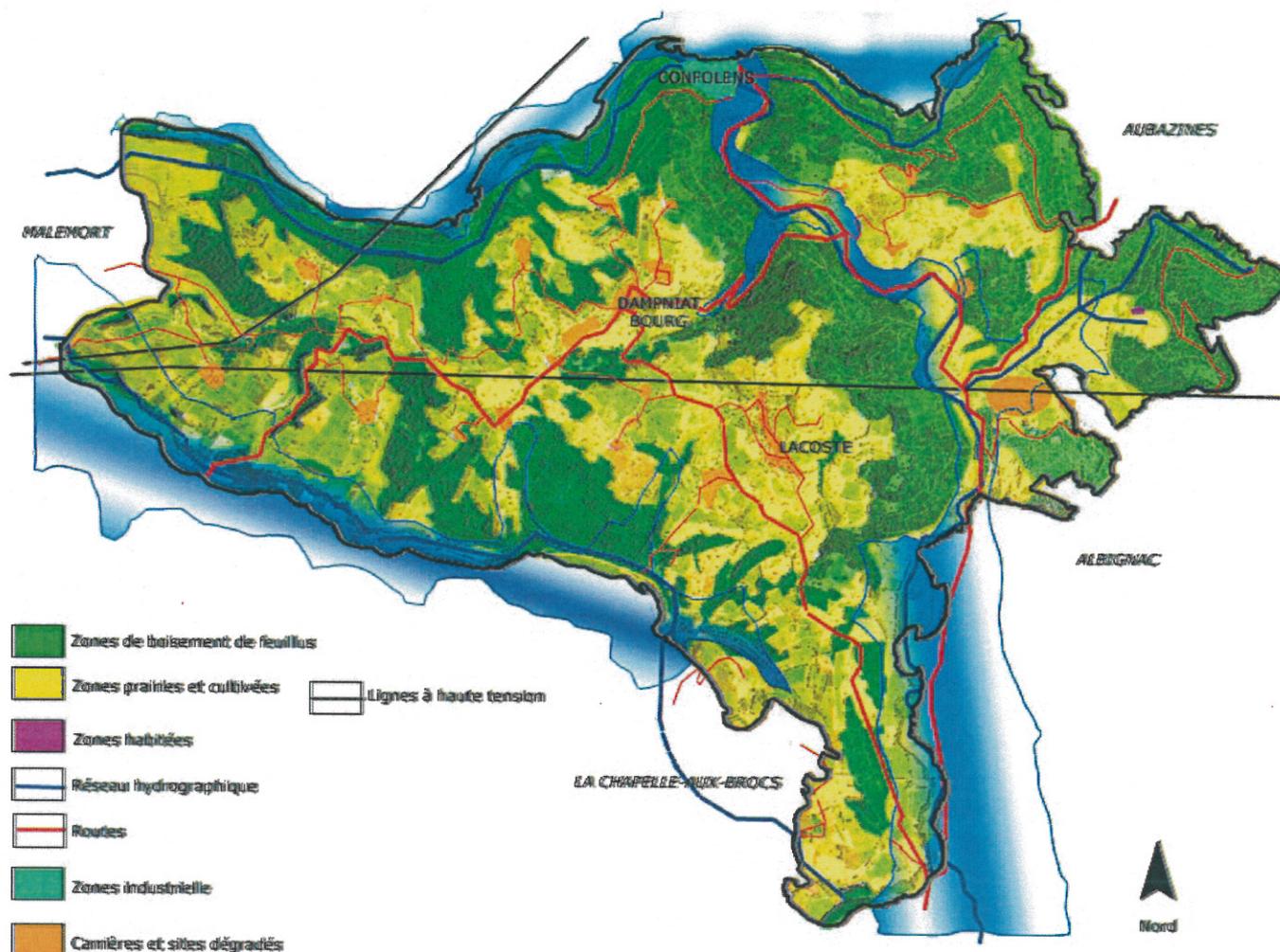


### 3. Analyse générale de l'état initial...

#### 3.4. Mode d'occupation des sols et couverture végétale

Carte communale de Dampniat

## Mode d'occupation des sols



Réalisation : Architecte [A]  
Sur le fond de plan : les zones boisées et les exploitations forestières apparaissent en sombre, les cultures et prairies apparaissent en clair.

La structure de la composition des sols est très morcellée au gré du relief qui est une des contraintes majeures du territoire. Les bois se répartissent principalement sur les coteaux abrupts et inaccessibles. Les reliefs plus doux sont cultivés principalement dans la vallée de la Loyre, aux abords de Brive, et pâturés dans la vallée du Colombier, de la Roanne et du Coiroux.

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.4. Mode d'occupation des sols et couverture végétale

Carte communale de Dampniat

## Un territoire composé majoritairement de zones boisées, de prairies et de cultures

Bien que peu représenté par rapport à la moyenne départementale, les bois et forêts jouent un rôle écologique et paysager majeur :

- les bois et forêts se localisent sur les pentes des vallées et sur les déclivités locales,

- les haies, liées aux cours d'eau, ou à la tradition agricole, jouent quant à elles un rôle écologique majeur.

Globalement, la couverture végétale du territoire se structure de la façon suivante : d'une part les zones boisées, qui représentent 37% du territoire (à comparer à 46% en Corrèze), d'autre part, les prairies et les cultures, correspondant à 41% du territoire (surface agricole utile) (même valeur pour la Corrèze). On observe ainsi que les surfaces boisées et les surfaces agricoles utiles couvrent 78% du territoire.

Sources : données 2000 - cadastre : 571 ha de bois, étude AGRESTE (Chambre d'agriculture) : 633 ha de SAU communale  
surface de la commune : 1538 ha

Concernant les zones boisées, on trouve environ 2 types de paysage environnemental, d'une part les forêts et les bois, d'autre part les haies.

Les **forêts et les bois**, qui se maintiennent sur la commune depuis 1996 (environ 565 ha), occupent majoritairement les versants escarpés des vallées encaissées, notamment celles de la Corrèze et de la Roanne.

Les bois occupent également les parcelles comportant des déclivités locales qui ne sont plus mécanisables pour les cultures. Les deux «peuchs», aux sommets arrondis, ne sont pas boisés mais bordés par les arbres en lisière nord.

Les forêts se composent principalement des essences suivantes :

- feuillus : chênes, charmes, érables, châtaigners,
- épineux : sapins et pins noirs.

On observe que la présence de **haies et cordons végétaux** sur le territoire communales est inhérente à l'existence des cours d'eau. Les haies longent dans la plupart du temps ces derniers. Elles se situent également sur les talus.

Elles ont un rôle à jouer dans la stabilité des terrains. Par ailleurs, elles peuvent servir à insérer des bâtiments. Enfin, elles ont une valeur écologique reconnue en tant que milieux spécifiques (oiseaux, mammifères et insectes).



Exemple de cas particulier : le rond de charme, à flan de coteau, dans la vallée de la Roanne (au Russac)

L'entretien des fossés, comme des haies, est primordial pour la communes afin de prévenir des glissements de terrains éventuels en cas d'obstruction.

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.4. Mode d'occupation des sols et couverture végétale

## Les surfaces agricoles, tournées vers l'élevage, structurent le paysage

A l'image de la Corrèze, Dampniat est une commune offrant une part importante à l'agriculture, très majoritairement tournée vers l'élevage et la culture associée : 99% des terres sont affectées à l'élevage ou aux cultures fourragères.

Le paysage de pâtures, de grande qualité, est menacé par endroit par le développement urbain.

Les surfaces agricoles utilisées (41% de la surface communale) comprennent les terres arables et les cultures permanentes, pâturages et prairies permanentes, jachère. Les surfaces boisées ne sont pas comptabilisées dans la SAU.

L'agriculture de la commune est tournée vers l'élevage puisque 99% des terres sont affectées aux pâturages et aux cultures associées à l'élevage (maïs, fourrage, etc.)

Données AGRESTE	1988	2000
Superficies agricoles utilisées (ha)	738	750
Superficie fourragère principale (ha)	706	743
Part de la superficie fourragère principale	96%	99%

La commune est donc largement recouverte de prairies sur les zones humides et sur les pentes faibles à moyennes, non occupées par les bois. Ces surfaces agricoles, ouvertes, épousent le relief et structurent le paysage, jalonné ici et là par des haies ou des boisements.

Le développement urbain menace en premier lieu les paysages de pâtures, en raison de la qualité de certains terrains, plats et proches des réseaux. Le développement urbain le long des voies, sans densité, nuit à l'intégrité de ce paysage, contribuant aux phénomènes de brouillage, de banalisation et de fermeture du paysage.



La vallée de la Roanne : les prairies occupent les zones humides



Pâturages à la Borie-basse : les arbres isolés ponctuent les espaces ouverts des prairies, offrant un abri naturel aux troupeaux

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.5. Entités paysagères

##### 3.5.1. L'importance des lignes de crêtes

Carte communale de Dampniat

## Les lignes de crête marquent un jeu singulier entre espaces ouverts et fermés

L'analyse des lignes de crêtes permet de déterminer les entités paysagères. En effet, les lignes de crêtes ferment un horizon et délimitent un champ visuel dont le caractère homogène est une entité paysagère.

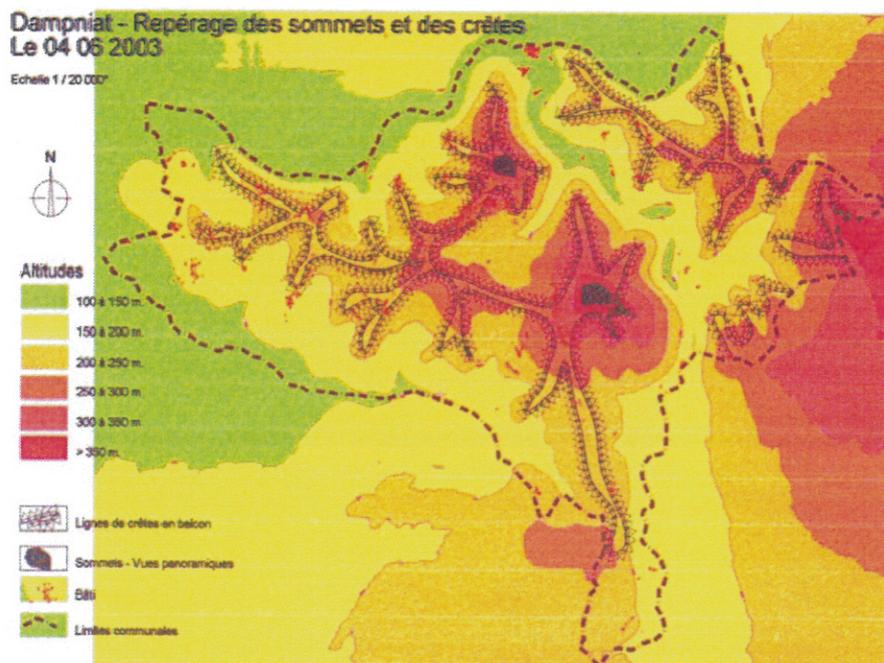
On définit une ligne de crête comme un espace de transition entre les différentes vallées. La succession de ces lignes de crêtes forment des alvéoles. Chacune détermine un bassin qui lui est propre.

L'étude paysagère est indispensable pour envisager l'impact du développement de l'urbanisation sur le territoire.

#### REPERAGE DES LIGNES DE CRÊTE

Le jeu des espaces ouverts et fermés est très fort sur la commune, en particulier du fait de sa topographie accentuée. Ainsi, on trouve les espaces ouverts sur les crêtes et les sommets dégagés. Les espaces fermés occupent quant à eux les fonds des vallées.

Le relief de la commune est accentué et abrupt. La vallée de la Corrèze est profondément ancrée dans le paysage et crée des versants escarpés et inhabités. Le fond de la vallée est étroit. La vallée de la Roanne est un peu plus ouverte avec un niveau plat assez large, en grande partie inondable ou très humide. La vallée du Colombier est la moins marquée, elle sillonne, souvent bordée d'un cordon arboré, dans un paysage plus vallonné qu'escarpé qui caractérise toute la zone sud de la commune.



L'étude des lignes de crête permet de constater la diversité du territoire de Dampniat dans sa morphologie. On distingue sur la carte les deux «peuchs» correspondant aux sommets de la communes (voir analyse des espaces dominants). Par ailleurs on constate que le territoire de Dampniat est très vallonné puisqu'il comprend cinq vallées principales (voir analyse des vallées).

Carte communale de Dampniat

## Dampniat compte cinq vallées principales inscrites dans trois unités paysagères distinctes

Les cinq vallées principales de la commune se regroupent en trois unités paysagères.

Les vallées de la Roanne et du Coiroux ont un grand intérêt écologique et touristique.

Ces deux vallées sont très mal reliées au bourg centre. Leur gestion n'est pas unitaire avec le reste de la commune.

Les gorges du Coiroux sont inscrites dans une ZNIEFF.

Trois activités majeures dans ces vallées :

- l'agriculture,
- le tourisme,
- les carrières.

A partir des alvéoles inscrites entre les lignes de crêtes on peut définir trois grandes unités de paysage :

- les vallées de la Roanne et du Coiroux à forte valeur «écologique» et à dominante touristique,
- la vallée sauvage de la Corrèze,
- les vallées agricoles de la Loyre et du Colombier, qui s'allongent en limite du territoire, et qui peuvent être qualifiées de vallées agricoles.

Les vallées sont boisées de châtaigniers, saules, peupliers, bouleaux, frênes, noisetiers. Ces dernières espèces caractérisent les zones humides avec pour forme de peuplement le bosquet, le linéaire et le boisement.

### **I : La vallée de la Roanne et son affluent le Coiroux**

#### *I a : La vallée de Roanné*

Très mal reliée au centre bourg, la vallée de la Roanne présente une liaison contrainte par les deux «peuchs». Représentant un tiers du territoire, la gestion de cet espace pose la question de l'unité territoriale. Très encaissée, localement inondable, cette vallée présente de plus des dénivelés atteignant 250 mètres.

L'intérêt de cette vallée est essentiellement touristique et écologique : les activités de pêche, chasse et l'existence de gîtes d'accueil montre un développement certain du tourisme et de l'écologie.

L'exploitation agricole est aussi une dominante de cette vallée. Alors que la forêt occupe 55% des terres, on trouve au fond de la vallée, des pâturages et, sur quelques crêtes, des cultures.

Enfin, deux carrières marquent fortement le paysage de la vallée de la Roanne. Ces sites d'exploitations sont visibles depuis les points hauts de la commune (Russac, les deux «peuchs», etc.)

#### *I b : La vallée du Coiroux*

L'une des qualités majeures des rivières de la Roanne et du Coiroux est l'excellente qualité des eaux : c'est en effet à partir du Coiroux que s'effectuent les captages d'eau destinés à l'alimentation d'une zone qui s'étend jusqu'à Lissac.

Sauvage et très boisée, la vallée du Coiroux reste peu peuplée (quelques fermes isolées) et les dessertes viaires sont rares. Ses gorges sont inscrites dans une ZNIEFF de type 1. Cette ZNIEFF, de 147 hectares, étendue sur les communes d'Aubazine, Dampniat et Palazinges, concerne l'extrême est de la commune (lieu-dit chez Fourrien). Elle inventorie des espèces botaniques rares comme l'œillet de Montpellier et le millepertuis à feuilles linéaires qui affectionnent les milieux rocheux bien exposés.



*La vallée du Coiroux*

Carte communale de Dampniat

Les trois entités paysagères reflètent chacune les différentes vocations de la commune : tourisme, agriculture, qualité environnementale

Le caractère inhospitalier de la vallée de la Corrèze (topographie) lui confère une ambiance naturelle et sauvage très appréciée du tourisme vert.

Cependant la présence de friches industrielle et d'industries en activité nuit à cette image au niveau du village de Confolens.

La vallée de la Loyre, la plus large des trois grandes vallées, peut être définie comme vallée agricole et habitée : elle est de fait une zone de tension où l'urbanisation tend à gagner sur les terres agricoles.

La vallée du Colombier a gardé un caractère naturel plus marqué.

#### **II : La vallée de la Corrèze**

La rivière Corrèze marque la limite du territoire communal (les versants nord de cette vallée se trouvent sur la commune). C'est une vallée très étroite aux pentes très escarpées et boisées : les dénivelés atteignent par endroit plus de 200 mètres. Le fond de la vallée et ses versants sont quasiment isolés du reste de la commune. La communication se fait par des voies peu nombreuses, étroites et tortueuses.

La vallée de la Corrèze est peu peuplée. Inondable, le fond de la vallée compte peu d'activités, si l'on excepte l'industrie papetière. Le site de Confolens est en pleine activité alors que celui de Clarent est désaffecté.

Concernant les versants nord, ces derniers ne sont pas exploitables, sauf à chercher à mettre en valeur les forêts. Ainsi, les études préliminaires au Schéma directeur du pays de Brive inscrivent cette vallée comme un site paysager à respecter.

#### **III : Les vallées de la Loyre et du Colombier**

Plus ouverte, au sud de la commune, cette vallée, siège des principales zones habitées, présente un paysage essentiellement agricole de pâtures et d'exploitations forestières le long du cours d'eau. La partie basse de cette vallée, ponctuellement inondable, recèle les meilleures terres agricoles de la commune : prairies, cultures fourragères, cultures de céréales, vergers.

De nombreux affluents sous forme de ruisseaux contribuent à donner à cette vallée un caractère doublement vallonné. Plus en amont, la vallée de la Loyre correspond à une ZNIEFF de type 2 inventariant des poissons et des oiseaux protégés à l'échelon national.

La vallée du Colombier, quant à elle, est plus élevée que sa voisine. Elle est à dominante forestière. Les exploitations agricoles sont isolées. On peut qualifier cette vallée d'espace agricole et naturel.

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.5. Entités paysagères

##### 3.5.3. Espaces dominants

## Les espaces dominants : les «peuchs» comme éléments caractéristiques

Les espaces dominants caractérisent pleinement la commune de Dampniat selon trois dominantes :

- la montagne,
- les «peuchs»,
- les crêtes.

A l'ouest de Dampniat, se trouve une zone de transition qui annonce la **montagne limousine**. D'une altitude relativement similaire à celle des deux «Peuch», ce territoire à flanc de coteaux offre des vues en balcon très éloignées sur la vallée de la Roanne, les peuchs et Aubazine.

Les **deux «peuchs»** de la Francie et de Lacoste permettent de découvrir le paysage sur 360°. Depuis ces deux sommets, on découvre la totalité du territoire de Dampniat. Non boisés, ces sommets sont cultivés. Ils servent également de relais (une antenne émettrice existe sur chaque «peuch»). Ils surplombent respectivement les deux entités paysagères V et VI.

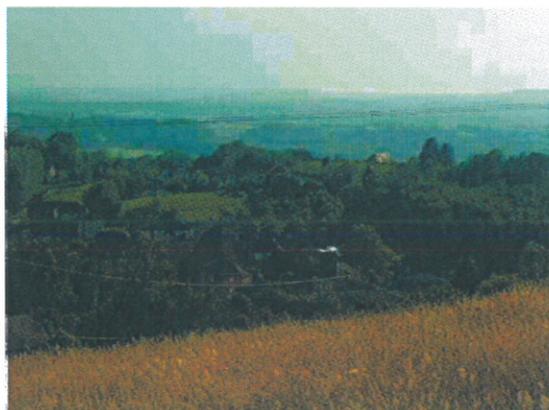
Les **crêtes** se définissent comme zones de transition entre les différentes vallées. On détermine trois types de crêtes : les crêtes larges, qui disposent d'une plate-forme permettant l'insertion d'habitations (entité paysagère V), les crêtes non boisées qui représentent un enjeu environnemental pour la commune (le Schéma directeur préconise la préservation des crêtes surplombant la vallée de la Corrèze) et les crêtes bordées d'arbres (entité paysagère IV).



*Le peuch de Lacoste*



*Le peuch de la Francie vue de la route Brive-Tulle*

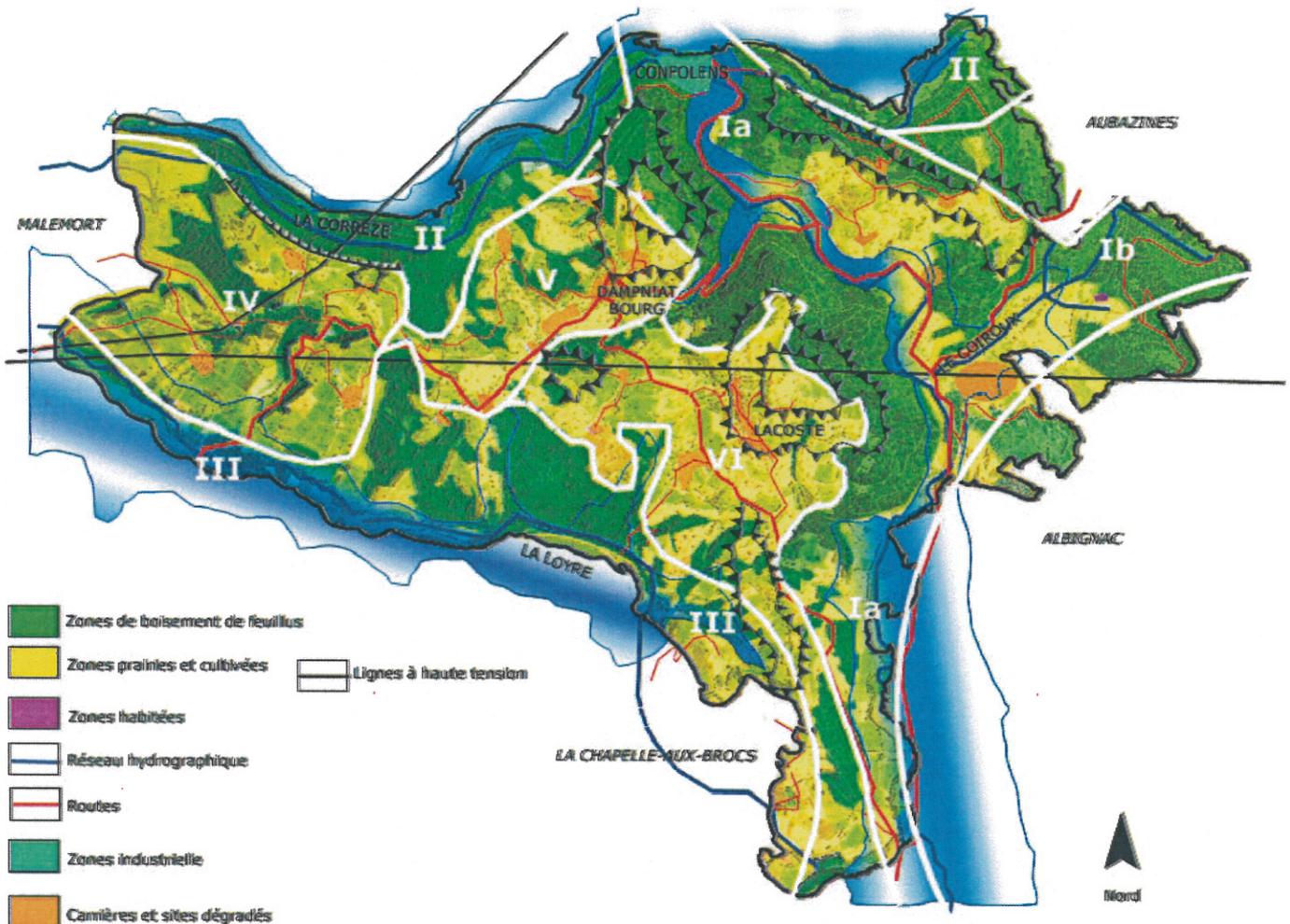


*Le bourg vu du peuch de la Francie*



*Vue depuis le peuch de Lacoste*

## Les entités paysagères de Dampniat



### Les éléments particuliers de l'identité de Dampniat

Le jeu des espaces ouverts et espaces masqués est très fort sur la commune du fait de la topographie accentuée, les champs de vision sont parfois très étendus et parfois heurtés à un obstacle naturel qui fait de cette commune une mosaïque de micro-paysages qui se succèdent.

Six grandes entités peuvent cependant être identifiées : elles correspondent aux trois vallées qui se dessinent sur le territoire (entités I, II et III) ainsi qu'aux trois zones en hauteur caractérisées par leur orientation et leur relief mais sans grande spécificité entre elles (entités IV, V et VI). Deux grands types d'habitat se dessinent : dans les fonds de vallée et sur les coteaux ensoleillés.

La combinaison de ces deux paramètres crée une grande diversité. Cependant une constante demeure : celle des micro-hameaux ou fermes isolées qui parsèment la commune de point en point.

**3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...**  
**3.5. Entités paysagères**  
 3.5.5. Grille de lecture en coupe

Carte communale de Dampniat

Analyse du paysage : grille de lecture pour coupe de principe

1 et 2 : crêtes masquées et dégagées

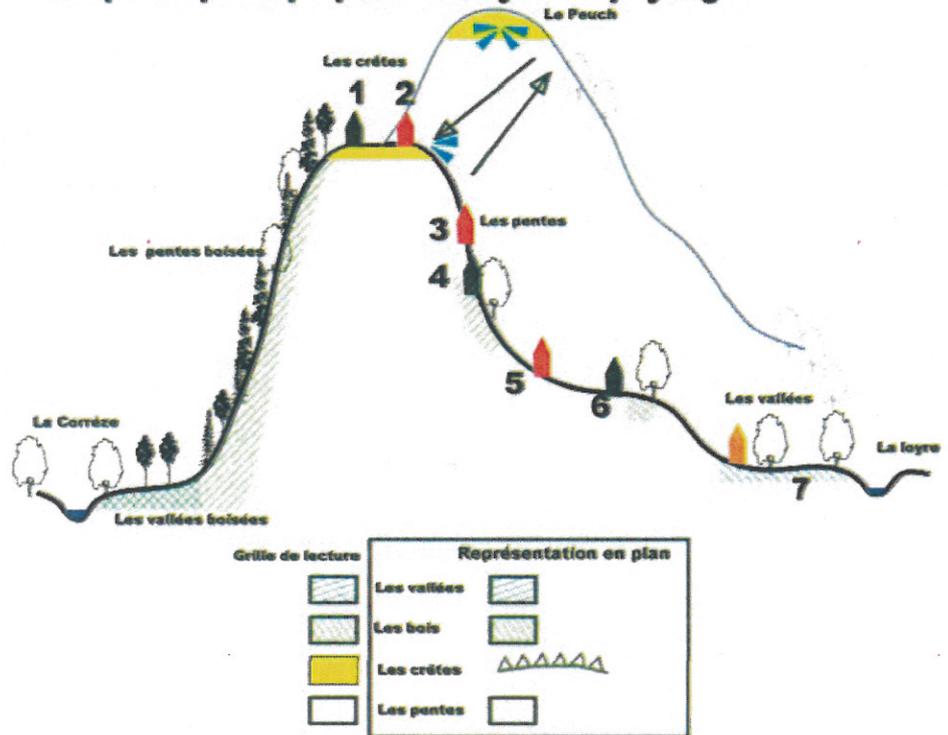
3 et 4 : constructions en pente : la végétation masque ou non les zones urbanisées (micro-relief)

5 et 6 : constructions sur les replats (les zones 6 ne nécessitent pas de dessertes difficiles à organiser)

7 : constructions en fond de vallée, menaçant la plupart du temps l'agriculture, et caractérisées par des terrains inondables

L'analyse détermine une morphologie paysagère qui peut se découper en 7 points. L'urbanisation de Dampniat est majoritairement composée comme indiqué ci-dessous :

**Coupe de principe pour l'analyse du paysage**



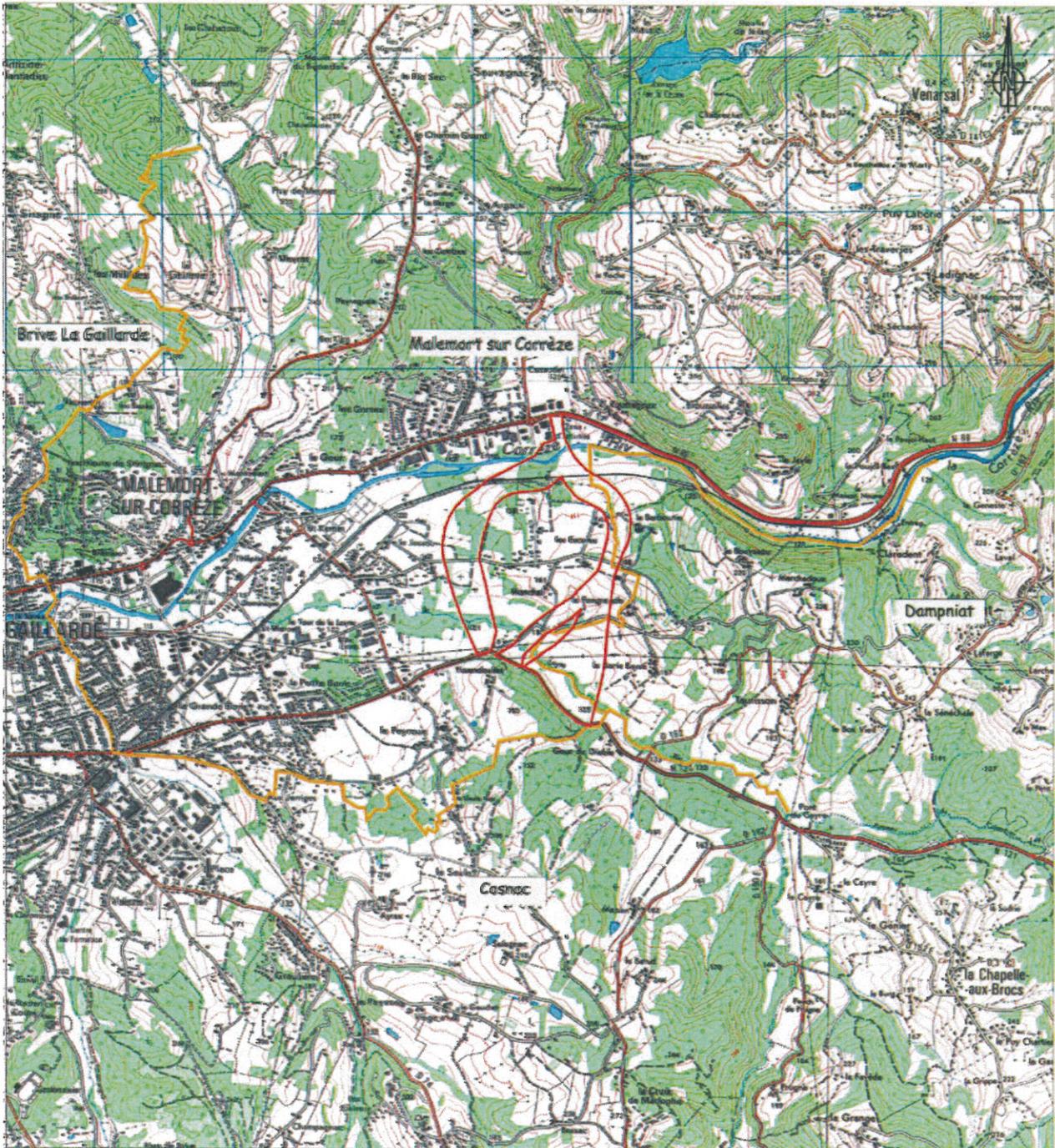
Réalisation : Architecte [A] Brive



3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement  
3.6 Analyse de l'organisation spatiale  
3.6.1 Le réseau viaire

Carte communale de Dampniat

Plan de situation  
Liaison RN89-RD921



Source: carte IGN

- Limites communales
- Fuseau d'étude

0m 500m 1000m

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.6. Analyse de l'organisation spatiale

##### 3.6.1. Le réseau viaire

Carte communale de Dampniat

## Le réseau viaire est localement très étroit

Voies en impasses et chaussées très étroites ne permettent pas une bonne desserte de l'ensemble des villages.

Concernant les gabarits, on observe sur la commune plusieurs voies de desserte réellement insuffisantes par rapport aux besoins :

- la chaussée est trop étroite pour permettre aux véhicules de se croiser,
- la disposition en impasse ne permet pas le retournement

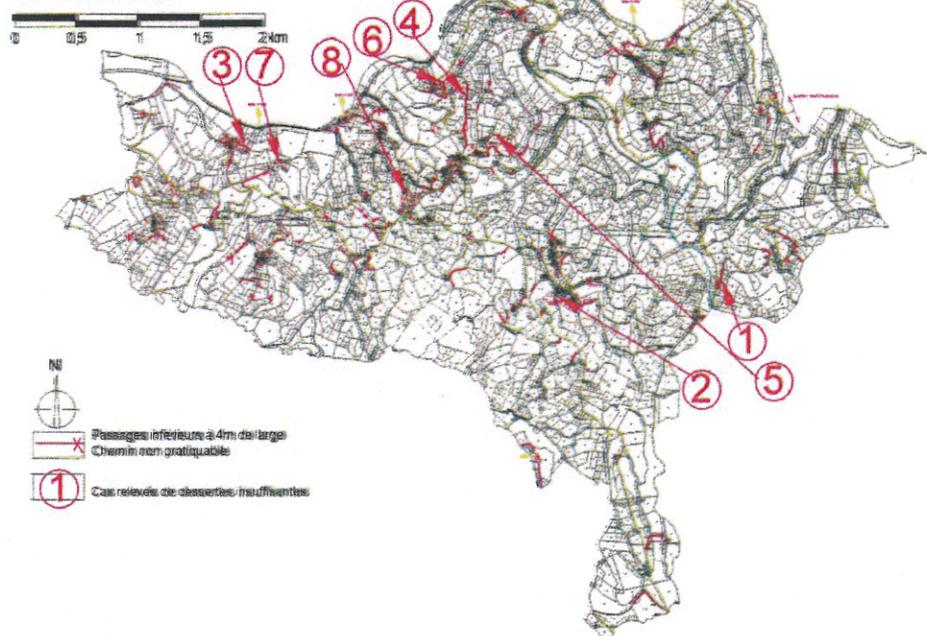
Les 8 cas cités ci-dessous posent problème ou sont insuffisants.

1. Roanne: il est impossible de se croiser dans le chemin d'accès. De plus, on ne peut y accéder par le sud de la D14.
2. Lacoste (partie sud) : l'impasse qui dessert trois maisons ne permet pas le retournement.
3. Le Bouyssou : le chemin desservant les quatre maisons récentes coupent deux maisons très rapprochées (environ 3 m) et l'impasse permet difficilement de se retourner.
4. Le Peuch-est : le chemin est étroit et non goudronné.
5. La Francie : chemin très en pente.
6. La Geneste : plusieurs chemins étroits et/ou très pentus.
7. Merchadoux n'est desservie que par une voie privée.
8. Dampniat-ouest : plusieurs maisons sont enclavées et desservies par des chemins privés.



Exemple de voirie étroite

### Dampniat - Repérage des voies de moins de 4 mètres d'emprise Le 28.05.2003



Carte communale de Dampniat

## Le hameau comme visage principal de l'urbanisation

Les hameaux anciens, nombreux sur la commune, présentent un intérêt patrimonial majeur.

Certains d'entre eux, placés le long des principaux axes, ont été étendus par des constructions récentes.

Les maisons isolées sont rares mais celles, quasi-isolées complètent les extensions, parfois au détriment du paysage.

Le bourg de Dampniat regroupe un noyau ancien autour de l'église et des extensions, le long de la D 162.

On trouve aujourd'hui sur la commune de Dampniat trois types de bâti : les hameaux anciens, les extensions récentes et enfin les constructions neuves isolées.

Les **hameaux anciens** (ou «villages») présentent un intérêt touristique et historique indéniable. Ce sont des constructions en pierre structurées de façon duale : une maison et une étable. Le plus souvent, ces constructions sont assorties d'annexes (remises, puits, fours, poulaillers, etc.) pour former des ensembles denses en bordure de rue. A l'exception de la Borie-haute (le Bourguet), localisée le long de la D 162, tous les villages et hameaux de la commune se sont développés autour d'un noyau prépondérant correspondant à une ferme ou à un groupement de maisons anciens, le plus souvent à l'écart des axes principaux de circulation (dans ce cas, on peut parler d'«écarts»).

Les **extensions récentes** se sont quant à elles principalement développées le long des principaux axes, et notamment le long de la D 162. Elles ont ainsi relié le bourg à la Francie et à Lafarge (Terre-Lescure), tandis que la Sénéchale (Bois-Paysan) et la Borie-haute (le Bourguet) se sont développés en longueur. Les autres hameaux ne comportent de façon générale qu'un petit nombre de constructions nouvelles en périphérie.

Les extensions consistent en maisons individuelles, de petit volume, à faible distance du centre ancien. Les parcelles sont de l'ordre de 25 mètres de long en façade. Par ailleurs, les jardins, arborés et plantés, en bordure de route, participent au traitement de l'espace commun.

Les **constructions neuves isolées**, peu fréquentes sur la commune, sont la plupart du temps des anciennes fermes réhabilitées. Néanmoins, certaines extensions de villages, le long des voies, peuvent être ramenés à de tels cas, avec un tissu lâche, brisant les coupures d'urbanisation et en même temps nuisant à l'intégrité paysagère des villages anciens et à certaines vues de qualité.

Le **bourg de Dampniat** est un cas particulier de village, plus développé, centre de convergence des voies communales, et centré autour d'un noyau ancien (église, presbytère, fontaine, etc.). L'extension du bourg correspond à des constructions des années 1930 qui s'alignent le long des routes, en particulier sur la D 162 à l'ouest.

**3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...**  
**3.6. Analyse de l'organisation spatiale**  
3.6.2. Le tissu urbain

Carte communale de Dampniat

La construction neuve s'est développée à l'extérieur des hameaux constitués : soit en extension, soit de manière dispersée

Aux côtés de l'église inscrite, le petit patrimoine est un atout de la commune de Dampniat.



Lavarie : rue

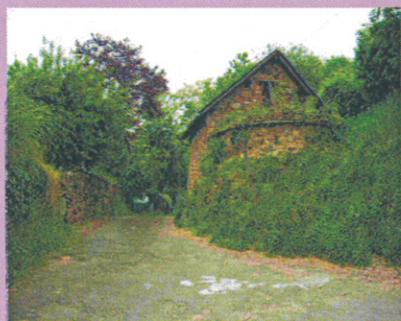


Château de la Jubertie et village



Ferme à la Borie-basse

Les choix d'implantation sont très contrastés entre l'ancien et le neuf.



Four de Roanne



Exemple de calvaire



Four à pain (au Bouyssou)

La plupart du temps, les pavillons récents se sont construits en extension des hameaux et villages, créant un tissu moins dense que les constructions anciennes. Contrairement à ces dernières, les maisons neuves sont centrées sur leur parcelle et abandonnent le principe de façade alignée sur rue.

Les maisons neuves s'implantent à distance du noyau urbanisé ancien et ne contribuent pas à sa densification, mais à son extension.

En plus de l'église, propriété de la commune, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 9 février 1927), les qualités patrimoniales de la commune sont complétées par le petit patrimoine : calvaires, fours à pain, murets, fontaines. Situés en bordure de domaine public, ces éléments font partie de l'intérêt de la commune. La commune est dotée de plusieurs calvaires répertoriés sur le cadastre.

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

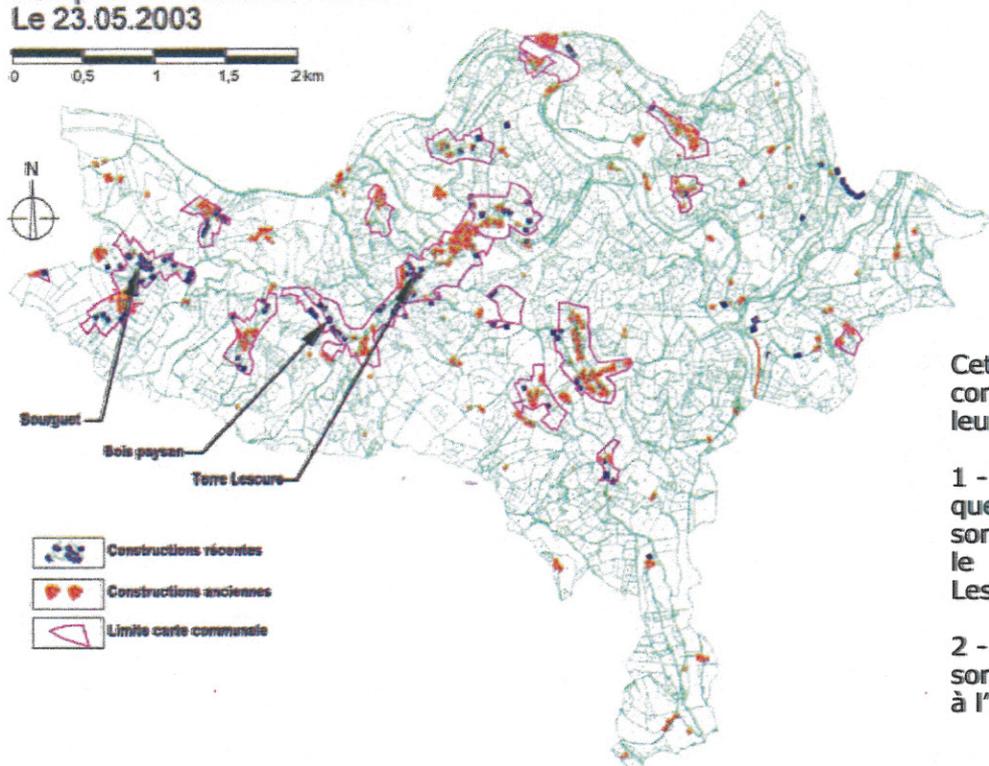
#### 3.6. Analyse de l'organisation spatiale

##### 3.6.2. Le tissu urbain

Carte communale de Dampniat

L'urbanisation a tendance à s'éclater et à border la D 162, elle est plus marquée à l'ouest de la commune

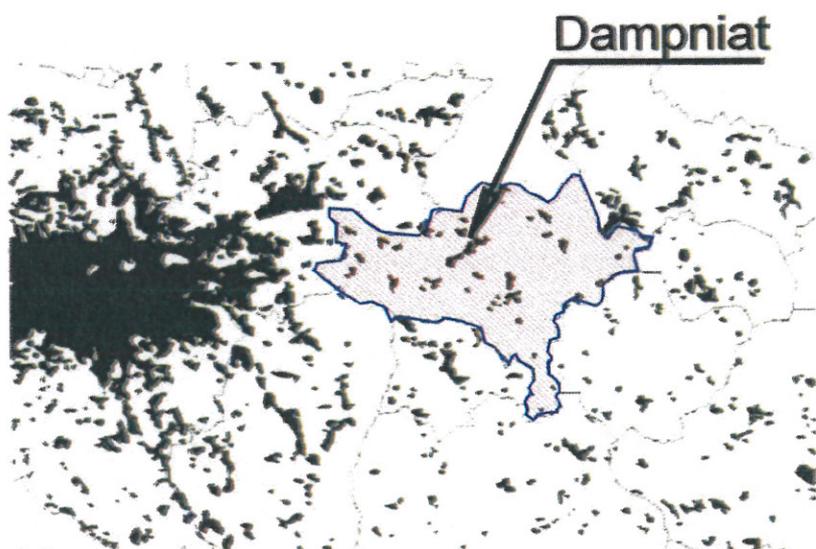
Dampniat - Ancienneté du bâti  
Le 23.05.2003



Cette carte localisant les constructions en fonction de leur ancienneté montre que :

1 - depuis les années 1960 quelques «quartiers neufs» se sont constitués : Le Bourguet, le Bois-Paysan et Terre-Lescure ;

2 - les maisons d'habitation se sont construites principalement à l'ouest de la commune.



Dampniat est menacée par le mitage très prononcé sur la première couronne de l'agglomération de Brive.

En noir : les espaces artificialisés.

Source : Crater/ SIESDPB 2000.

A l'image de toute la périphérie de Brive l'urbanisation de Dampniat est morcelée. La lecture des espaces artificialisés montre que l'urbanisation du bassin de Brive gagne Dampniat (urbanisation importante à l'ouest de la commune).

### 3. Analyse générale de l'état initial de l'environnement...

#### 3.7.Synthèse et enjeux

Carte communale de Dampniat

## Synthèse et enjeux

### ATOUPS

- Un paysage vallonné agricole de grande qualité et présentant une grande diversité.
- Des espaces de grand intérêt environnementale (gorges du Coiroux, forêts, zones humides).
- Des noyaux anciens bien intégrés au paysage, un patrimoine urbain remarquable qui participe à l'identité de la commune.
- Un paysage épargné par de grands axes de communication.
- Une qualité de l'eau encore reconnue.
- Des espaces boisés qui se maintiennent sur la commune.

### FAIBLESSES

- Des signes de mitage, notamment sur la partie ouest.
- Le réseau viaire localement trop étroit.

### OPPORTUNITES

- L'actuelle qualité environnementale sert la commune en matière de qualité de vie, mais aussi de tourisme vert.

### MENACES

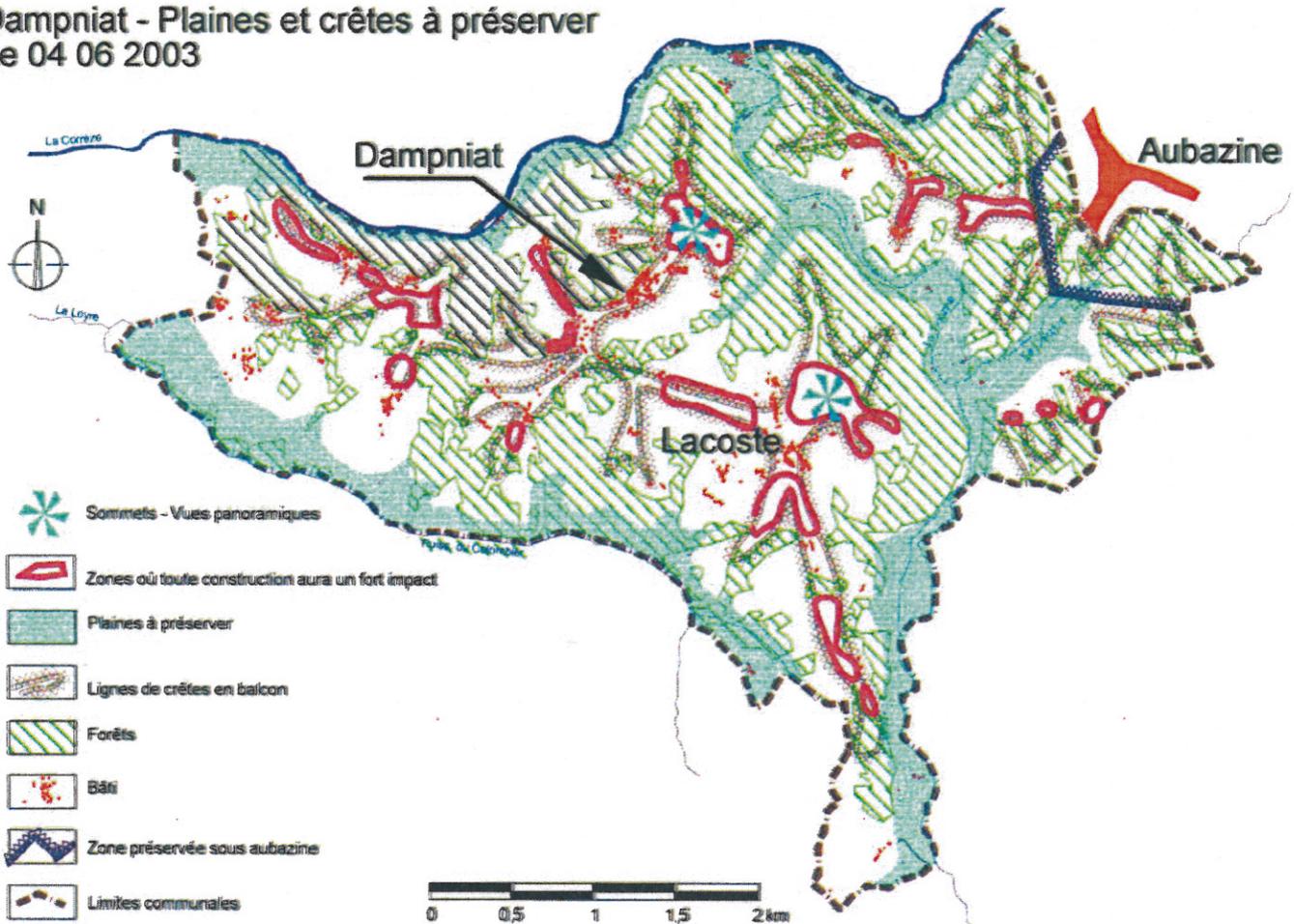
- L'urbanisation linéaire le long des voies procède peu à peu à un mitage de l'habitat qui est préjudiciable aux coupures d'urbanisation et à de nombreuses vues paysagères.
- La banalisation de l'habitat menace la qualité des paysages.
- Certaines parties naturelles de la commune sont particulièrement sensibles à l'urbanisation (voir carte page suivante).

### ENJEUX POUR LA CARTE COMMUNALE

- **La préservation des entités naturelles et paysagères.**
- **La préservation des coupures d'urbanisation.**
- **La qualité paysagère et architecturale des futures habitations, et la protection paysagère des ensembles existants.**
- **Le renouvellement du bâti agricole pour un usage d'habitation par des arbitrages agriculture/habitat.**

## Plaines et crêtes à préserver

Dampniat - Plaines et crêtes à préserver  
Le 04 06 2003



Réalisation : Architecte [A] Brive

## 4. POPULATION ET FONCTIONNEMENT COMMUNAL

- 4.1. Analyse de la population
- 4.2. Logement
- 4.3. Activités et équipements
- 4.4. Réseaux
- 4.5. Synthèse et enjeux

Carte communale de Dampniat

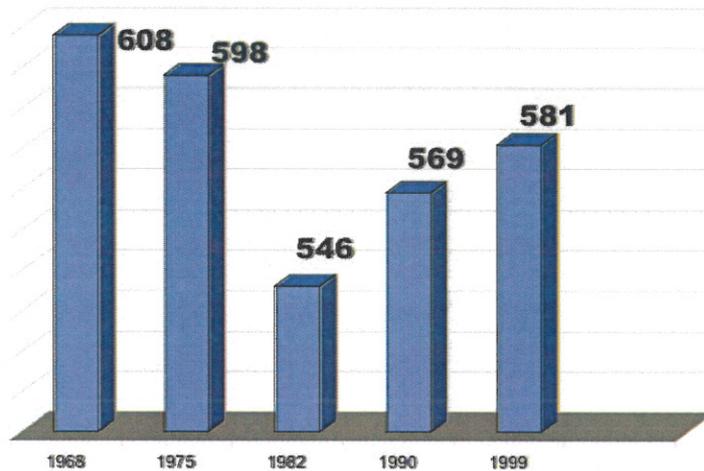
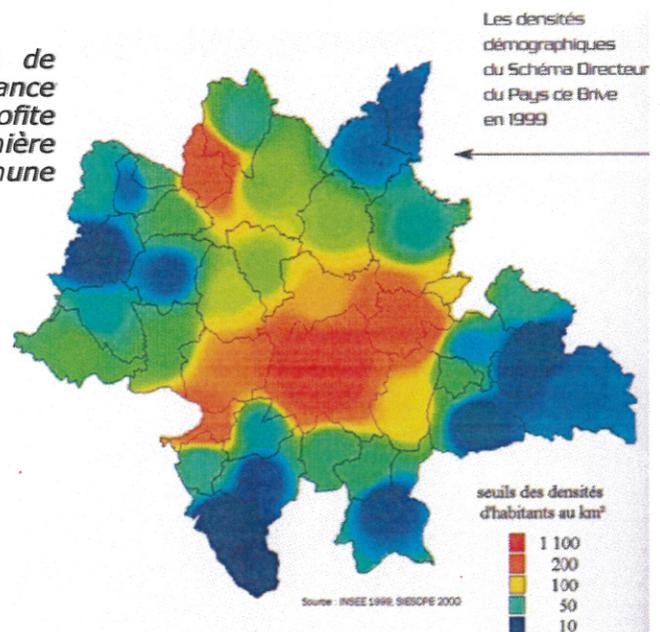
## La croissance modérée de Dampniat s'inscrit dans la croissance générale du bassin de Brive

Dampniat a perdu près de la moitié de sa population depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle.

L'hypothèse de croissance modérée retenue par les 40 communes du SIESDPB reste l'objectif à atteindre (croissance linéaire). Du fait de l'influence constatée entre le bassin de Brive et Dampniat, il est possible d'envisager pour Dampniat une croissance similaire à celle constatée les 20 dernières années.

Depuis le début des années 1980, la population de Dampniat augmente après avoir atteint un seuil minimum en 1983 avec 546 habitants. Avec 581 habitants en 1999, la croissance démographique de la commune s'inscrit dans la tendance générale du bassin de Brive, précisée dans le Schéma directeur sous le terme de «croissance modérée». Néanmoins, il convient de noter que depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle (908 habitants en 1905), Dampniat a perdu environ 40% de sa population.

*A l'échelle du pays de Brive, la croissance démographique profite avant tout à la première ceinture de la commune de Brive.*



Evolution de la population de la commune de Dampniat  
Source : INSEE

## 4. Population et fonctionnement communal

### 4.1. Analyse de la population

Carte communale de Dampniat

## Un solde migratoire positif mais une population vieillissante

31 nouveaux habitants à Dampniat entre 1990 et 1999, soit une croissance annuelle de 3,4%.

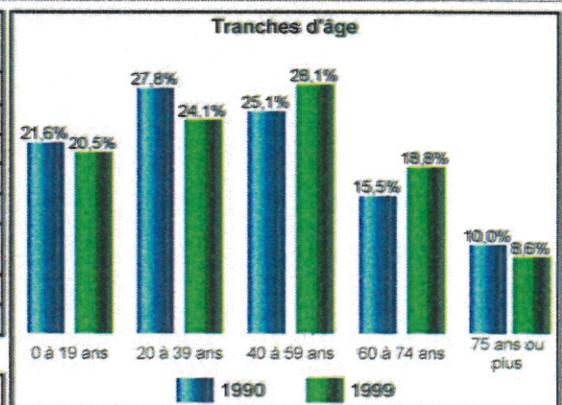
La structure de la population de Dampniat est voisine de celle du département de Corrèze.

La tranche d'âge la plus représentée dans la commune est celle des 40 - 59 ans. Elle représente en 1999 environ 30% de la population.

Desserrement des ménages : à Dampniat, le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,5 en 1999 alors qu'il était de 2,8 en 1990 et de 2,9 en 1982.

Le contexte corrézien montre que le département jouit dans l'ensemble d'un solde migratoire positif mais en perte de vitesse. En effet, ce dernier est d'environ 0,60% par an en Corrèze (0,72% par an à Dampniat). A titre de comparaison le solde migratoire au niveau national sur une décennie est de 0,01%.

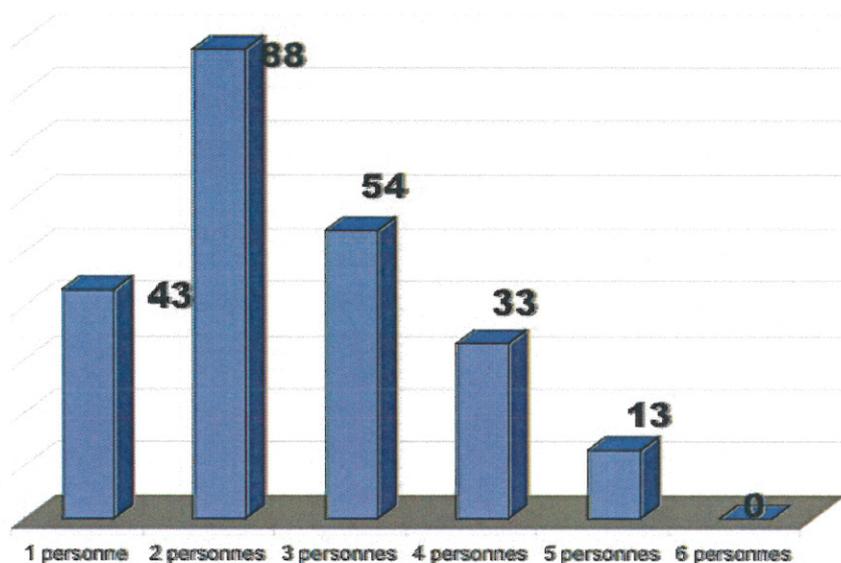
Population totale par sexe et âge			
	Hommes	Femmes	Total
0 à 19 ans	17,9%	22,7%	20,5%
20 à 39 ans	25,3%	23,1%	24,1%
40 à 59 ans	31,1%	25,3%	28,1%
60 à 74 ans	18,3%	19,2%	18,8%
75 ans ou plus	7,3%	9,7%	8,6%
Total %	100,0%	100,0%	100,0%
Total Nombre	273	308	581



Population étrangère			
	Hommes	Femmes	Total
Total %	50,0%	50,0%	100,0%
Total Nombre	1	1	2

Tranches d'âge de la population de Dampniat  
Source : INSEE

La tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-59 ans. Une décennie auparavant, la tranche la plus représentée était celle des 20-39 ans.



Structure des ménages sur la commune de Dampniat

Carte communale de Dampniat

## Le logement type à Dampniat, une maison individuelle utilisée en résidence principale et en propriété, est en essor

Entre 1990 et 1999  
Dampniat a été marqué  
par une croissance  
annuelle :

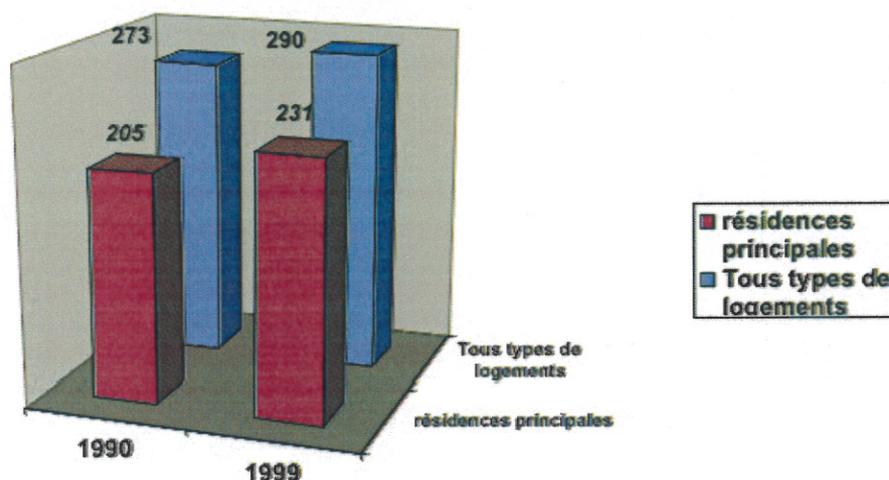
- de 3 résidences principales,
- de 1,9 logement.

La vacance est faible et  
les résidences secondaires  
sont en diminution.

Les nouveaux  
logements sont des  
maisons individuelles  
majoritairement à  
vocation de résidence  
principale.

Les propriétaires  
occupants sont largement  
majoritaires.

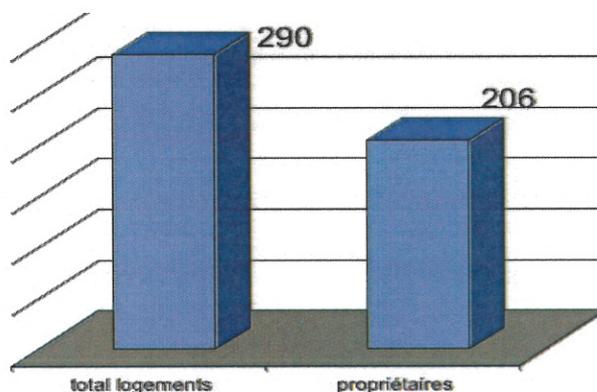
Ces différents facteurs  
sont caractéristiques de  
l'essor du logement à  
Dampniat.



Evolution du nombre de logements entre 1990 et 1999  
Source : INSEE

Alors qu'entre 1990 et 1999 Dampniat gagnait 17 logements (1,9 par an), 16 étaient des résidences principales soit un taux moyen de 2,9 RP par an. L'étude des permis de construire montre qu'il se construit à Dampniat 3 maisons individuelles par an (16 autorisations de permis de construire entre janvier 1995 et mars 2003)

De plus, le nombre de résidences secondaires passait, dans le même temps, de 68 à 59 (-9 logements) : en d'autres termes, chaque année, un résidence secondaire devient résidence principale. Le taux de vacance est moyen (6,6%) : plutôt faible pour une commune où de nombreuses habitations anciennes sont en mauvais état, elle est caractéristique d'une certaine tension du logement.



Source : INSEE 1999 - Statut d'occupation

La part des propriétaires occupants représente 71%. A titre de comparaison, elle est de 62% en Corrèze et de 46% à Brive.

Carte communale de Dampniat

## De grands logements dans un parc immobilier ancien

Les logements de 4 et 5 pièces représentent plus de 61% du parc.

L'écart est croissant entre la structure de l'offre et la structure des ménages.

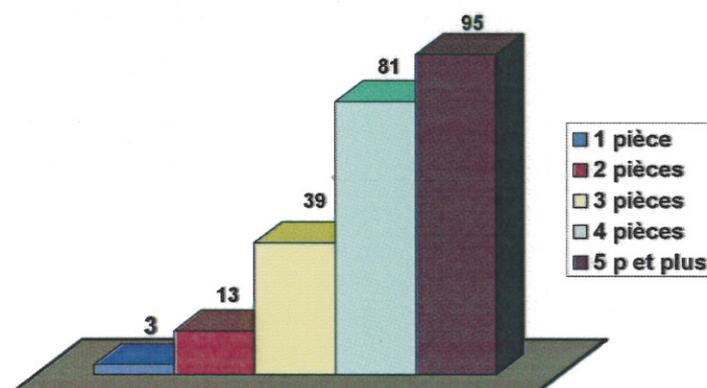
Malgré un parc immobilier ancien, 25% des logements datent des années 1982/1999.

Des normes sanitaires satisfaisantes...

...mais des logements anciens faiblement modernisés.

Les grands logements (4 pièces et plus) sont majoritaires. Ils représentent, à eux seuls, environ 61% du parc immobilier de Dampniat. Il existe 14 logements (13+1) de une et deux pièces pour un nombre de ménage composé d'une personne égal à 54. Ce déficit montre une certaine inadéquation entre la structure du parc et la population de Dampniat.

Dampniat répartition des résidences principales par type en 1999

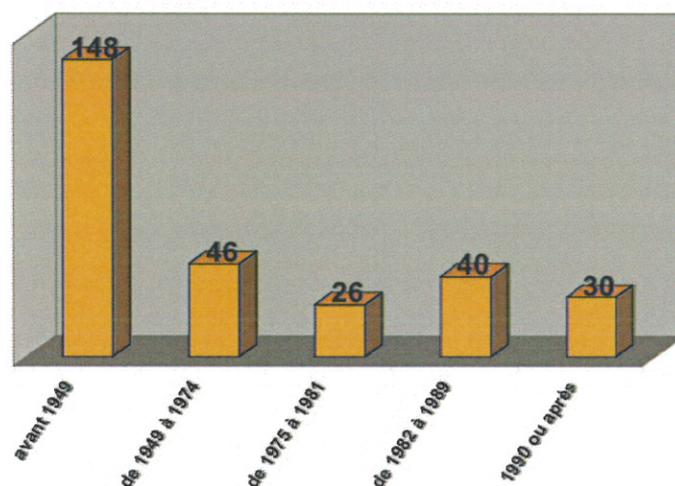


Source : INSEE 1999

A l'évidence, la proportion de logements datant d'avant 1949 est très forte. Cependant, les logements construits entre 1982 et 1999 représentent 25% du parc.

Concernant le confort, les résidences occupées à titre principal sont normalement pourvues de sanitaire puisque seulement 3% n'ont ni douche, ni WC. En revanche, 27,7 % des RP sont dépourvues de chauffage central (23,2% en Corrèze ; 4,5% à Brive).

Nombre de logements selon époque d'achèvement

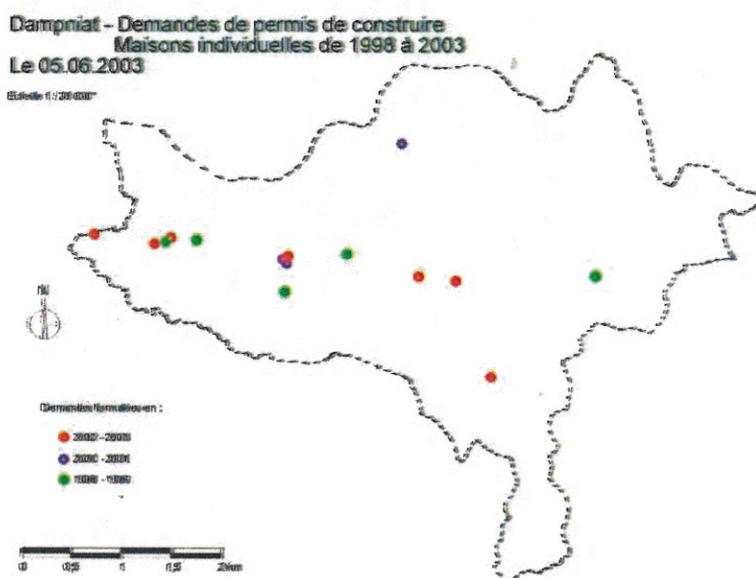


Source : INSEE 1999

Carte communale de Dampniat

Le logement fait l'objet d'une demande soutenue, assez localisée à l'ouest

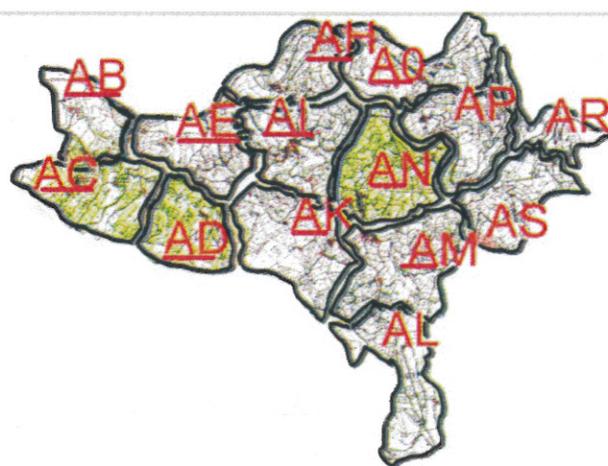
Une moyenne de 3 autorisations de construction de maison individuelle par an (entre 1998 et 2003).



A l'image de la répartition géographique de la population, la majorité des permis de construire sont demandés pour la partie ouest de la commune.

Localisation où les demandes de certificats d'urbanisme ont été les plus fortes entre 2001 et 2003 :

- Lacoste (5)
- La Borie-haute (3)
- Le Portail (2)
- Les Vergnes (2)



Localisation des certificats d'urbanisme depuis 1995  
Réalisation : Architecte [A] Brive  
En jaune, les zones qui ont reçu le plus de demandes.  
En souligné, zones qui ont reçu des demandes de certificat d'urbanisme  
En blanc, zones n'ayant fait l'objet d'aucune demande depuis 1995

## 4. Population et fonctionnement communal

### 4.3. Activités et équipements

Carte communale de Dampniat

Avec un actif sur cinq travaillant en dehors de la commune, les actifs de Dampniat s'orientent vers les activités tertiaires des agglomérations de Brive et de Tulle

Dampniat est relativement peu touchée par le chômage.

Un actif sur cinq travaille et réside à Dampniat.

Dampniat offre un emploi pour trois actifs.

Des emplois majoritairement dans l'industrie et le tertiaire.

Une forte mobilité domicile/travail au profit des déplacements automobiles.

Population active		
	Dampniat	Corrèze
Population des 19-75 ans	412	158786
Actifs ayant un emploi et chômeurs	273	99183
Actif ayant un emploi	252	89066
Chômeurs	8%	10%
Actif occupant un emploi	92%	90%

Avec un taux de chômage égal à 8%, Dampniat semble être plus épargnée que la Corrèze ou encore que Brive.

En effet, 252 personnes exercent un emploi dont :

- 202 en dehors de la commune
- 50 à Dampniat.

Parallèlement, le nombre d'emplois sur Dampniat est de 80. Ce qui signifie que 30 personnes viennent travailler chaque jour à Dampniat. C'est donc que la commune reste attractive.

#### Nature des emplois des personnes vivant sur la commune

<b>Recensement INSEE 1999</b>		
Population active ayant un emploi non salarié indépendant		27
Population active ayant un emploi non salarié employeurs		11
Population active ayant un emploi non salarié aide fam		2
Population active ayant un emploi salarié		212
<b>Total des personnes ayant un emploi</b>		<b>252</b>
dont:		
Agriculture	20	
Industrie	63	
Construction	18	
Tertiaire	151	

On remarquera la forte proportion des personnes employées dans le tertiaire (60%) (valeur néanmoins inférieure à celles de la région et de la France, toutes deux à 75%).

Avec un actif sur cinq travaillant à Dampniat, les déplacements domicile/travail se font pour l'essentiel en automobile. Cette tendance est d'ailleurs à la hausse, aussi bien à Dampniat que dans le reste du Limousin.

Carte communale de Dampniat

## L'économie locale marquée par le tourisme/loisirs, l'artisanat...

### SERVICES

Des équipements/services peu nombreux et une école en déclin.

En terme de services publics, se trouvent sur la commune un bureau de poste, une église, une école primaire (marquée par une baisse régulière des effectifs) et bien évidemment la Mairie.

L'activité de ramassage des déchets ménagers se fait par ramassage porte à porte ou bien par containers appartenants à la Communauté d'agglomération.

Autres services : pour les services bancaires, un «point argent» est assuré par l'épicerie. On ne trouve ni pharmacie, ni vétérinaire, ni notaire sur la commune.

### ACTIVITES DE SERVICE

Un dynamisme limité

On recense sur la commune, et principalement sur le bourg, des **travailleurs indépendants dans le domaine des services** : une boulangerie-pâtisserie, une infirmière, une coiffeuse à domicile, une entreprise de sonorisation, une entreprise de peinture, une activité de gîtes, une entreprise de téléphonie et deux établissements de restauration.

### BATIMENT

Néanmoins, on peut noter la quasi-absence d'entreprise et/ou d'artisans du **bâtiment** (un électricien recensé). Cette activité, présente en limite de commune est généralement bien représentée dans les communes de première et deuxième couronne.

### TOURISME/LOISIRS

Le «moteur» économique de la commune

Un point fort de la commune de Dampniat réside dans son développement du **tourisme** et de ses **activités de loisirs**. La commune dispose à ce titre d'un stade et de locaux pour accueillir les activités sportives, et d'une salle polyvalente.

Par ailleurs, en développant le tourisme, Dampniat a su profiter de la dynamique du Lot et du Périgord. Le Schéma directeur met en avant la nécessité de «professionnaliser» le champ touristique. Dampniat a, en ce sens, mis en œuvre ou à l'étude quelques projets : création d'une aire d'accueil de camping-cars, création d'un point information, réhabilitation de la carrière désaffectée en aire de loisirs pour l'escalade, continuité dans les activités de pêche et chasse. Néanmoins, l'offre hôtelière reste très faible.

### INDUSTRIE

Une activité faible et en déclin (fermeture d'une carrière).

L'**activité industrielle** à Dampniat s'articule sur deux secteurs principaux :

- la cartonnerie d'Aubazine composée de deux établissements (SMURFIT et SOCAR) qui fonctionnent de concert sur le site,
- les carrières dont seule celle à proximité de Roanne est en activité. Quant à la deuxième carrière, elle a cessé son activité. Le site, propriété privée est en attente de réaffectation.

Cependant, l'activité artisanat/industrie ou services tertiaires pourrait connaître un développement maqué avec l'éventuelle ouverture de zone d'activités directement connectée au passage de la voie de contournement de Brive (en projet).

Carte communale de Dampniat

...et bien sûr par une agriculture structurante tournée vers l'élevage et de plus en plus spécialisée

Le nombre d'exploitations (et d'agriculteurs) est en forte baisse, malgré des tailles encore modestes.

Avec 99% des terres affectées à l'élevage ou aux cultures fourragères, et tous les élevages sont en diminution à l'exception des bovins, l'agriculture tend à se spécialiser.

La superficie des exploitations en fermage a doublé depuis 1988. En matière d'emploi, l'agriculture génère environ 32 unités de travail annuel en 2000.

#### Surfaces agricoles par type d'exploitation

SAU moyenne (ha)	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	31	29	52
Autres exploitations	9	9	11
Toutes exploitations	14	15	31
Exploitations de 50 ha ou plus	c	c	83

c = confidentiel

Alors que le nombre d'exploitations est passé entre 1988 et 2000 de 49 à 24, la taille des parcelles a connu le phénomène inverse et a globalement augmenté. Le même mouvement est constaté en Corrèze. Cependant, la taille des exploitations reste faible par rapport au niveau régional et national. Les exploitations forestières sont par ailleurs en forte baisse, passant de 296 ha à 126 ha entre 1979 et 2000.

Effectif d'élevage	1979	1988	2000
Total bovin	1029	1088	1191
Total volailles	1175	987	407
Total ovin	115	98	44
Total porcins	110	21	c
Total caprins	c	c	0
Total équidés	3	0	c

Concernant le cheptel, 22 exploitations sur 24 sont des cheptels bovins. L'élevage de volaille est en régression tout comme celui des ovins. Le porc et le cheval restent très marginaux.

#### Les moyens de production agricole

	1979	1988	2000	1979	1988	2000
SAU	55	47	24	774	738	750
Superficies en fermage	28	16	16	151	199	399
	51%	34%	67%	20%	27%	53%
Superficies irriguées	c	0	c	c	0	c
Superficies drainées par drains enterrés	c	6	5	c	15	26

Les fermes de la commune pratiquant le faire valoir direct et le fermage sont une grande majorité (67%).

On note par ailleurs qu'on ne pratique pas la culture irriguée : les surfaces drainées sont en augmentation.

Carte communale de Dampniat

## Un réseau d'assainissement séparatif en développement

L'assainissement collectif, sous forme d'un réseau séparatif peu ramifié, se développe sur la commune de Dampniat.

Actuellement limité au secteur de la Borie-basse et le long de la D 162 à l'ouest du bourg, il est prévu que l'assainissement collectif gagne le bourg et ses extensions, mais aussi Lacoste.

L'assainissement autonome concerne encore de nombreux villages de la commune.

La commune s'est dotée, par l'intermédiaire du Schéma directeur d'assainissement de l'agglomération de Brive, d'un plan d'assainissement (août 2000).

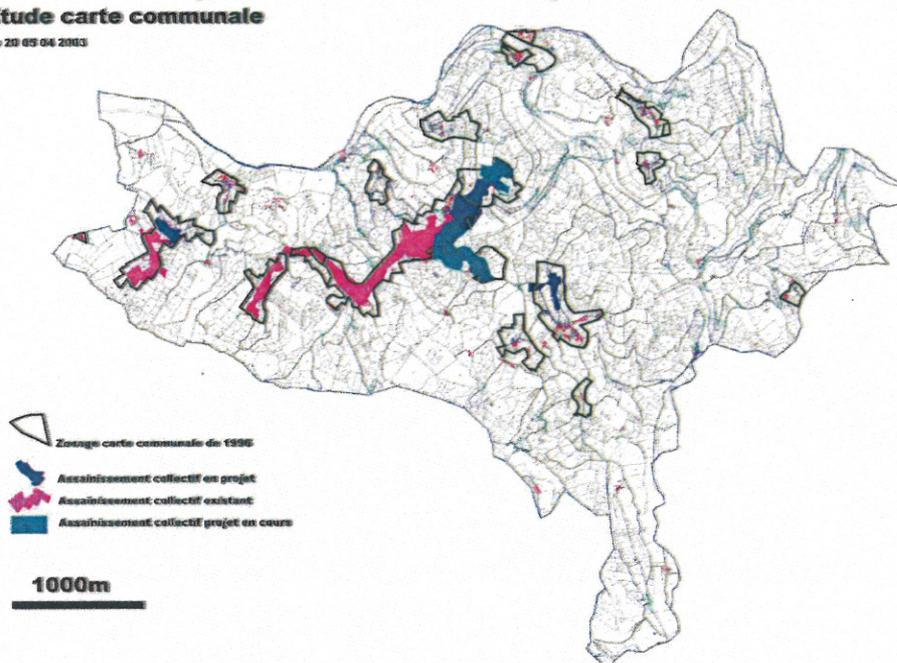
La commune dispose d'un réseau séparatif. Les eaux usées du réseau collectif existant sont traitées par la station d'épuration située à l'ouest de Brive. Les effluents circulent par gravitation depuis l'est de Dampniat jusqu'à la station d'épuration.

Du fait du relief, plusieurs stations de relevages sont nécessaires à l'intérieur de la commune.

La papeterie, en dehors du secteur d'assainissement collectif, est autonome dans le traitement de ses eaux usées.

### Etude carte communale

Le 20 09 04 2003



Réalisation : Architecte [A] Brive (d'après le schéma directeur d'assainissement)

Note : le secteur du Bourguet (Borie-haute) vient d'être réalisé.

Le projet d'extension prioritaire pour la mairie est tracé en bleu turquoise. Ces deux secteurs correspondent premièrement à la desserte des projets de tribunes du stade et deuxièmement à un projet de constructions nouvelles à la Francie.

Carte communale de Dampniat

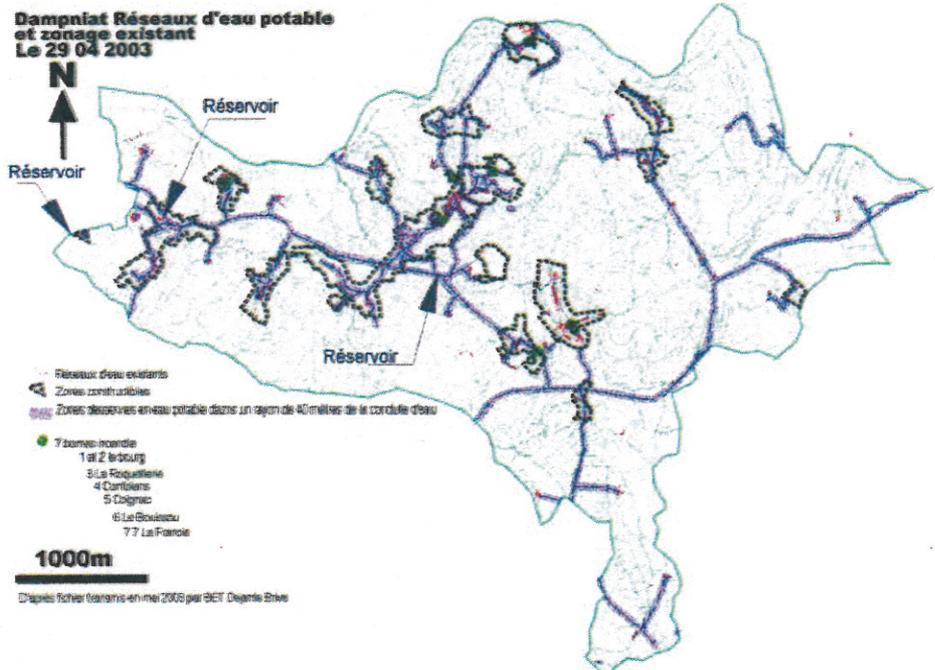
## Dampniat n'est pas aux normes en matière de défense incendie

### EAU POTABLE

La commune dispose d'un réseau d'eau avec adduction par gravitation, présentant ponctuellement des problèmes.

L'**eau potable** provient de Coiroux. La commune s'est dotée de deux réservoirs qui alimentent le réseau. L'adduction d'eau se fait par gravitation sans suppression. C'est le Syndicat des eaux de Coiroux qui assure la gestion du réseau.

Quelques problèmes ont été signalés pour la dessertes des points élevés puisque l'adduction se fait par gravitation sans surpression (en particulier la Francie).



Carte réalisée par Architecte [A] Brive (d'après le fichier du BET Déjante)

### BORNES INCENDIE

Les sept bornes incendie ne suffisent pas à assurer la sécurité des habitations.

Les **services incendie et secours** ne se trouvent pas sur le territoire. Là encore, il s'agit d'un service géré par la comune de Coiroux. Cependant, il existe sur la commune 7 bornes incendie.

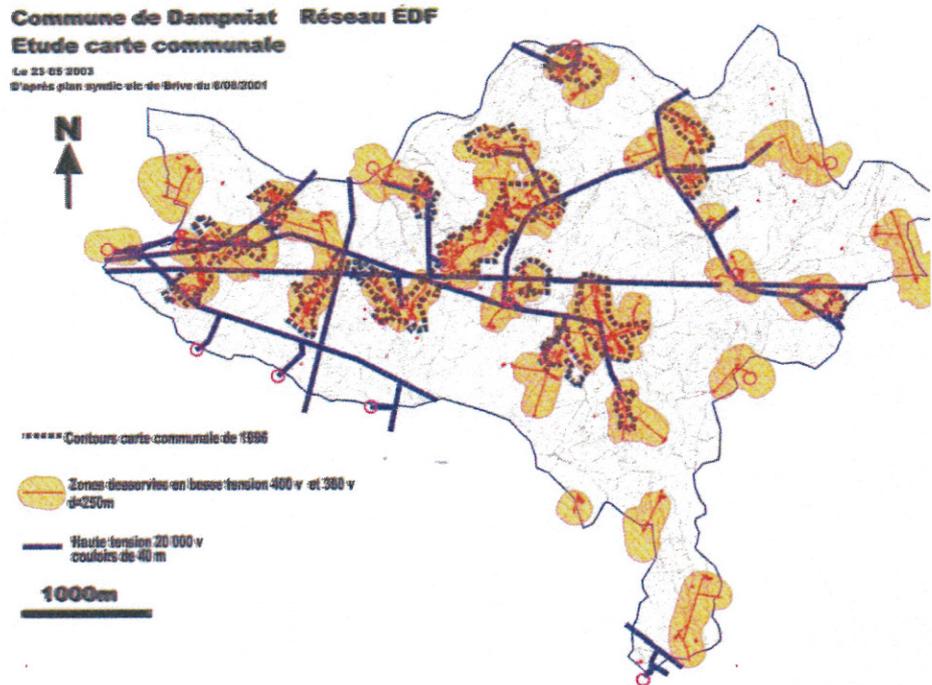
La distance à une borne incendie doit être au maximum de 200 mètres pour qu'une zone soit déclarée protégée. La commune de Dampniat n'est dotée que de 7 bornes et la borne numéro 1 (centre bourg) ne présente pas de caractéristiques aux normes.

Cependant, aucun texte réglementaire n'impose la défense d'une zone d'habitation par une défense incendie située à moins de 200 mètres. Le cas est différent pour les équipements accueillant du public : école, locaux professionnels, etc.)

Cas de la Francie : située au dessus du bourg, seul un réservoir permettrait d'assurer la défense incendie pour toutes nouvelles constructions à la Francie.

Carte communale de Dampniat

Un réseau électrique marqué par de nombreuses lignes à haute tension sur la partie ouest de la commune



Carte réalisée par Architecte [A] Brive (d'après le fichier du BET Déjante)

La quasi-totalité de la zone urbanisable dans la Carte communale de 1998 est desservie par le réseau EDF.

Les secteurs délimités par l'actuelle Carte communale sont desservis à 98%.

Par ailleurs, un cercle de 125 mètres de rayon a été tracé autour de chaque maison desservie afin d'identifier les zones qui pourront facilement être desservies.

Un couloir de 40 mètres sous les lignes à haute tension a également été tracé (habitation interdite, hors extensions).

## Synthèse et enjeux

### ATOUPS

- Un dynamisme démographique et de logement important sur le bassin de Brive dans laquelle s'inscrit Dampniat.
- Une agriculture très présente et dynamique.
- Une grande capacité d'équipements, notamment en sports et loisirs.
- L'assainissement collectif en essor, un schéma d'assainissement adopté sur toute la commune.
- Le maintien d'un certain dynamisme économique, même inégal selon les activités.

### FAIBLESSES

- Un habitat ancien, parfois dégradé.
- Une agriculture qui se spécialise et qui se concentre.
- Des bornes incendie insuffisantes.
- Une faible accessibilité viaire qui nuit au développement économique local.
- L'activité industrielle et bâtiment peu développé et en déclin.

### OPPORTUNITES

- La qualité du cadre de vie et les équipements sportifs sont favorables au développement du tourisme vert sur la commune.
- Le projet de contournement de Brive est favorable au développement d'une zone d'activités sur la commune de Dampniat.

### MENACES

- L'offre de logements qui se standardise nuit à la mixité sociale.
- Le vieillissement de la population est une menace au dynamisme démographique de la commune.
- L'identité rurale de la commune est menacée par l'arrivée de nouvelles populations, vivant à la campagne mais travaillant à Brive ou à Malemort et utilisant les services et équipements de ces pôles d'activités.
- La pression urbaine menace l'activité agricole alors que la réglementation de cohabitation agriculture/habitat devient de plus en plus stricte.
- le dimensionnement actuel des voiries peut être remis en cause par le développement de l'urbanisation dans certains secteurs.

### ENJEUX POUR LA CARTE COMMUNALE

- **La conservation des équipements de proximité (notamment l'école).**
- **Le renouvellement de l'habitat (notamment par la conversion des anciens bâtiments agricoles en logements dans les villages).**
- **Les économies financières et environnementales à effectuer par le choix de zones de constructibilité cohérents avec les réseaux existants, notamment en matière d'assainissement collectif et de défense incendie.**
- **La desserte de zones aujourd'hui peu accessibles au sein d'entités actuellement urbanisées.**

## 5. OUTILS POUR LA MAITRISE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

- 5.1. Analyse de la carte communale de 1996
- 5.2. Constructibilité et agriculture
- 5.3. Domaine communal
- 5.4. Synthèse et enjeux

## 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

### 5.1. Analyse de la Carte communale de 1996

Carte communale de Dampniat

La carte communale de 1996 a permis d'accroître de 16% la surface des terrains constructibles

Le cumul des surfaces U, E, EI, et B totalise 129 hectares, soit 11,9% du territoire.

81% des logements se situent à l'intérieur des zones constructibles de la Carte communale de 1996 (230 sur 290).

Les zones constructibles correspondent aux dénominations suivantes:

- U : zone urbaine,
- E : zone d'extension de l'habitat,
- EI : zone d'extension de l'artisanat, pouvant être considérée comme incompatible avec l'habitat,
- B : zone d'extension de hameaux.
- L : zone de sport et loisirs (cette zone a un statut particulier puisqu'elle peut entrer dans la catégorie des aménagements collectifs, possibles en zone inconstructibles).

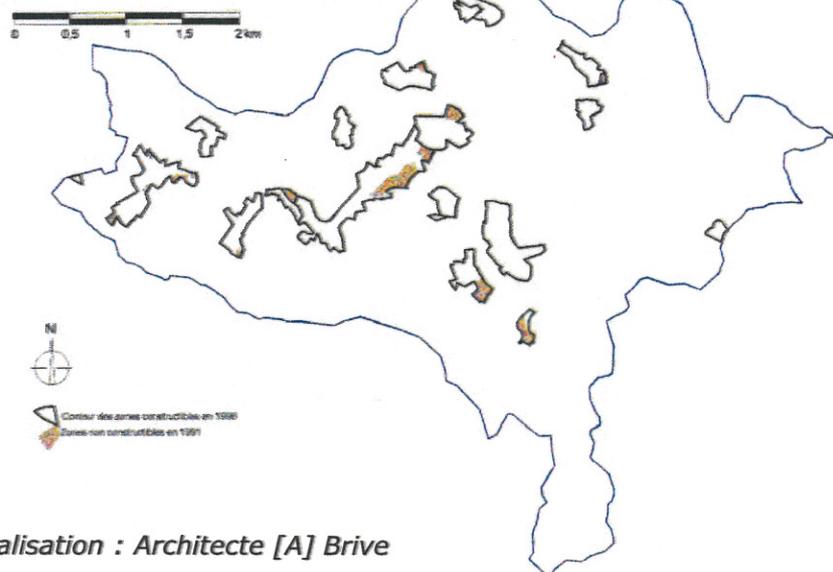
Les zones inconstructibles correspondent aux dénominations suivantes:

- A : zone agricole,
- P : zone protégée.

NB : Les zones inconstructibles n'interdisent pas les constructions pour les exploitations agricoles et les aménagements pour la mise en valeur des sites remarquables.

Entre 1991 et 1996, la Carte communale a gagné 16% de terrains constructibles.

Commune de Dampniat Zones constructibles de la carte communale de 1996  
Etude carte communale



Réalisation : Architecte [A] Brive

Les zones constructibles de la Carte communale de 1996 sont globalement peu présentes dans les vallées et dans la moitié est du territoire. Les formes allongées et/ou en étoile s'expliquent par la particularité du relief, mais également par la structure viaire à laquelle l'extension urbaine s'attache, non sans danger pour l'environnement et l'intégrité paysagère de la commune.

La commune est pourvue d'une zone de type artisanal. Elle coïncide avec la zone occupée en totalité par la papeterie. La carte de 1996 ne mentionne pas les carrières et ne prévoit pas de disponibilités pour une petite zone d'activité incompatible avec l'habitat.

## 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

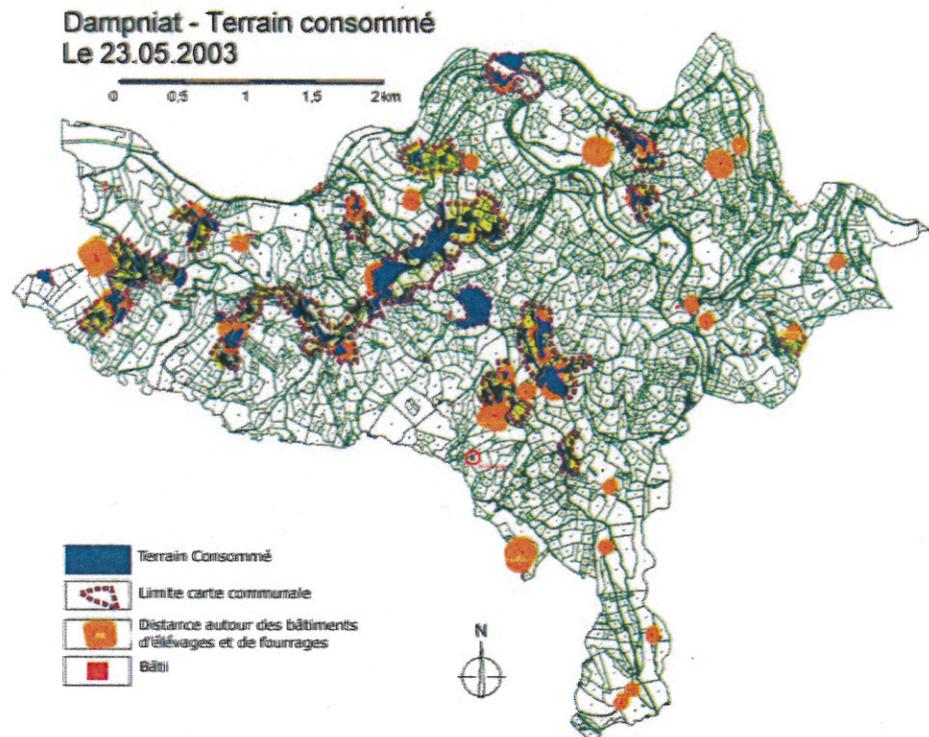
### 5.1. Analyse de la Carte communale de 1996

Carte communale de Dampniat

La part de surface consommée des zones constructibles de la Carte communale de 1996 est de 50%

Les possibilités de construction de la carte communale 1996 restent encore très importantes.

Les surfaces encore disponibles tracées ci-dessous tiennent compte des parcelles déjà construites et de la neutralisation des terrains autour des exploitations agricoles.



Réalisation : Architecte [A] Brive

*Si l'on excepte la zone du stade (L), les terrains utilisés (bleus) et les terrains constructibles (jaunes) sont d'égale importance. Il existe une surface disponible d'environ 64 hectares.*

D'après un relevé de terrain les possibilités réelles de construction s'élèvent à environ 120 maisons.

A partir de la carte ci-dessous, les relevés de terrain ont permis d'aboutir à une estimation de 120 maisons encore constructibles avec la Carte communale de 1996. Cette estimation prend en compte la réalité du terrain en éliminant notamment les terrains petits, enclavés ou sous une ligne électrique haute tension. Elle intègre également que :

- de nombreux terrains sont très pentus donc difficilement constructibles.
- certains terrains sont bordés par de haut talus nécessitant en cas d'aménagement des investissements coûteux.

## 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

### 5.2. Constructibilité et agriculture

Carte communale de Dampniat

## La loi institue des périmètres de protection pour préserver les exploitations agricoles et les habitations

Le législateur, par l'article 204 de la loi S.R.U modifie l'article L.111-3 du code rural.

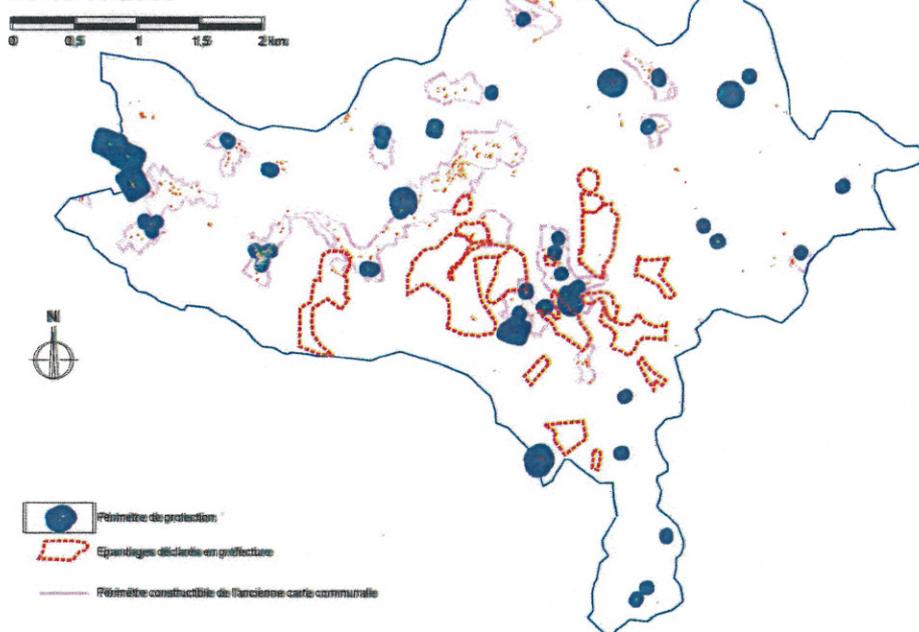
En effet, il instaure le principe de réciprocité. En d'autres termes, il ne peut y avoir de nouvelles constructions d'habitations (à l'exception de celle de l'exploitant) à distance prescrite d'un bâtiment agricole.

Réciproquement il ne peut y avoir de constructions de bâtiments agricoles d'élevage à distance prescrite d'habitations. Les distances sont les suivantes :

- 100 m pour l'élevage sur lisier ou pour l'élevage de bovins de plus de 40 bêtes,
- 50 m pour l'élevage de bovins de moins de 40 bêtes,
- 50 m pour l'élevage sur paille.

Les périmètres de protection des bâtiments d'élevage empiètent sur des zones constructibles de la Carte communale de 1996.

**Dampniat - Agriculture et périmètres de protection**  
Le 23.05.2003



La Carte communale actuelle n'est pas cohérente en matière de voisinage habitat/agriculture : elle doit être revue en fonction des bâtiments agricoles, en accordant une priorité pour chaque secteur concerné à l'habitat ou à l'activité agricole.

## 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

### 5.2. Constructibilité et agriculture

Carte communale de Dampniat

#### Des interférences mises en évidence entre les zones d'épandage et les zones constructibles

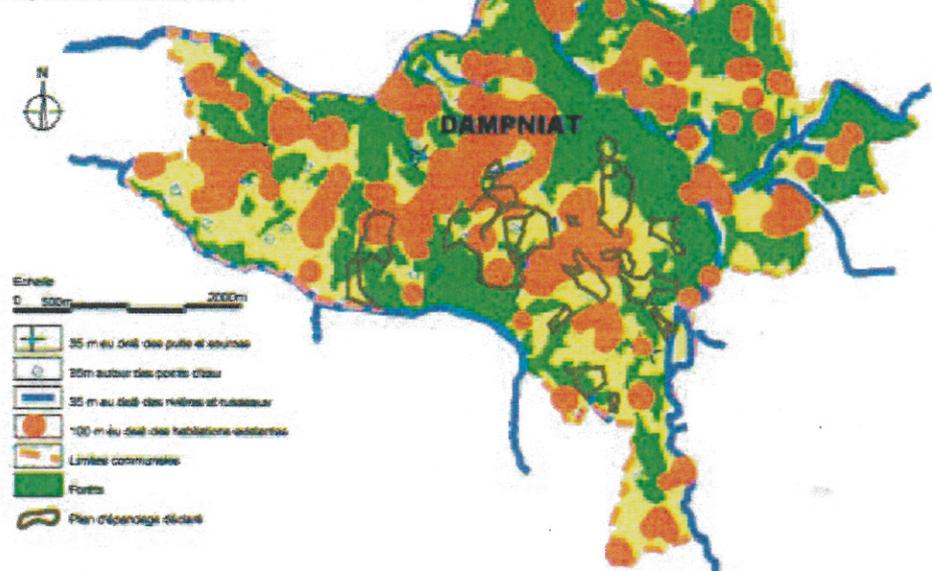
Les périmètres d'épandage doivent être éloignées de 100 mètres des habitations.

Pour le fonctionnement de l'élevage, il faut pouvoir éliminer le lisier produit. Par ailleurs, l'épandage doit respecter certaines distances afin de respecter l'environnement :

- 35 m autour des points d'eau (puits, sources, ruisseaux),
- 100 m s'il s'agit d'habitations (hors logement agriculteurs).

Dampniat - Possibilités d'épandages  
Le 15.05.2003

D'après cadastre et vue aérienne de 2000



Réalisation : Architecte [A] Brive

La carte fait apparaître en jaune les espaces résiduels où l'épandage n'entrerait pas en conflit avec les habitations. Les contours bruns sont les périmètres d'épandage déclarés en préfecture. Les zones orangées représente toute la surface de la commune localisée à moins de 100 m d'une habitation existante.

L'émiettement des sites d'habitation compromet la pérennité de l'élevage car il réduit les possibilités d'élimination du lisier.

Les parties orangées localisées également dans les périmètres d'épandage représentent une incohérence qui devra être levée dans les prochains plans d'épandage. Néanmoins, la future Carte communale devra ne pas rendre la situation plus problématique et défavorable aux activités agricoles. L'émiettement et la réduction des surfaces jaunes mettent également en évidence la menace que représente les habitations diffuses («mitage») sur l'activité agricole.

## 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

### 5.3. Domaine communal

Carte communale de Dampniat

## Un domaine communal très réduit

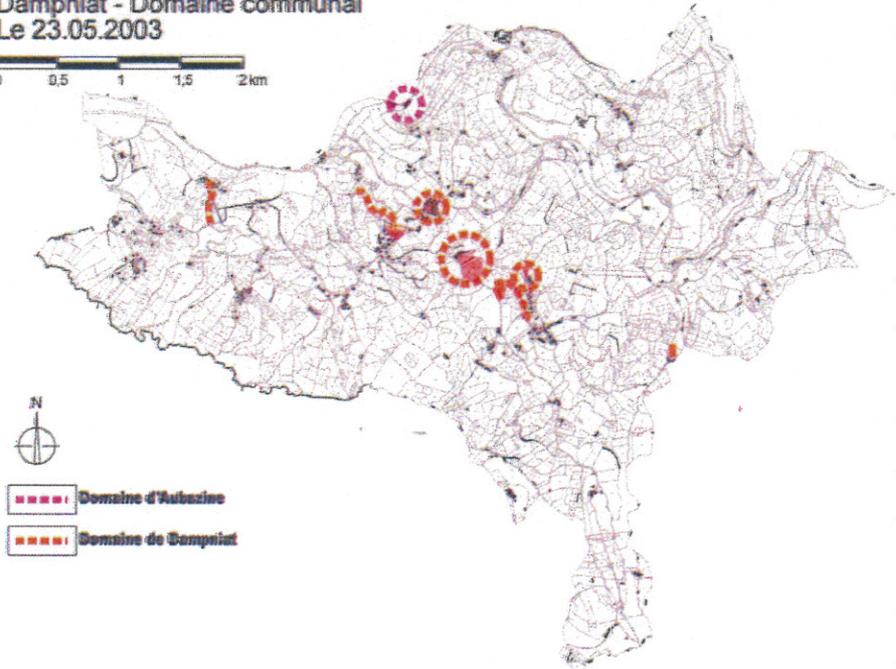
La commune possède pour le centre bourg :

- l'école,
- la mairie,
- la salle de réunion,
- le cimetière ;

et à Lartier :

- le stade.

Dampniat - Domaine communal  
Le 23.05.2003



Réalisation : Architecte [A] Brive

Le repérage ci-dessus (zones encerclées) indique les parcelles principales appartenant à la mairie. Elles se complètent par les parcelles qui correspondent à l'élargissement communal.

Dampniat ne dispose que de peu de réserves foncières communales.

Les réserves foncières de la commune de Dampniat très réduites. De plus, elles correspondent la plupart du temps à des délaissés de voirie, ce qui n'offre pas à la commune des opportunités de bâtir. La commune bénéficie en revanche d'opportunités d'amélioration de la voirie.

## 5. Outils pour la maîtrise du développement communal

### 5.4. Synthèse et enjeux

Carte communale de Dampniat

## Synthèse et enjeux

### DYSFONCTIONNEMENTS IDENTIFIES

- La Carte communale de 1996 n'est pas en cohérence avec la réglementation sanitaire : des habitations et des bâtiments d'élevage se trouvent à moins de 50 m de distance. De même les épandages se trouvent dans certains cas à moins de 100 m des zones constructibles.
- La commune ne dispose pas de réelles disponibilités foncières, ce qui est un frein au développement urbain maîtrisé.
- Une grande partie des terrains aujourd'hui ouverts à l'urbanisation sont en réalité inconstructibles ou peu favorables à l'urbanisation.

### ENJEUX POUR LA CARTE COMMUNALE

- **La cohérence de la future Carte communale en matière de cohabitation agriculture/habitat : des arbitrages entre ces deux types d'occupation du sol sont à envisager systématiquement.**
- **La pertinence de la Carte communale reposera également sur l'ouverture à l'urbanisation suffisante par rapport aux objectifs de la commune mais excluant les secteurs non constructibles de fait ou peu favorables à l'urbanisation qui brouillent la lecture de la Carte communale.**
- En parallèle à la Carte communale, la commune, seule ou dans le cadre d'une intervention communautaire, a l'opportunité de mener une politique foncière volontariste favorisant un développement urbain raisonné. C'est d'ailleurs ce qui est prévu dans le programme d'actions du PLH élaboré sur l'aire de la CAB.

Carte communale de Dampniat

## OUVRAGES

LEMOUSSY

Michel Périgord

**Les paysages du bassin de Brive vus par un géographe**

Préface de Robert Joudoux

Octobre 1994

Editions BONNETON

B. Barrière, J. Boutier, M. Cassan, J.C. Chataur, M. Chavent, F. Delooz, O. Durif, B. Maupoux, G. Perrier, M. Peyramaure, M. Stenta, M. Valière, J. Varlet, A. Vilks

**Corrèze**

Mai 1990

PRESSES UNIVERSITAI-  
RES DE LIMOGES

Rencontre des historiens du Limousin

Sous la direction de Jean Tricard

Préface d'Alain Corbin

**Le village des Limousins - Etudes sur l'habitat et la société rurale du moyen âge à nos jours.**

Mars 2003

Société d'Ethnographie du  
Limousin et de la Marche

Maurice Robert

« **La maison et le village en Limousin** »

**Habitat rural et communauté paysanne, Corrèze - Creuse - Haute-vienne**

1993, 1994 et 2001

Editions RENE DESSAGNE

Mireille Blanchet

**Femmes de Corrèze**

Préface de Claude Michelet

Carte communale de Dampniat

## DOCUMENTS

SIESDPB

- SIESDPB, «Schéma Directeur du Pays de Brive : construire un espace pour demain», décembre 2000

Conseil développement  
innovation (Lyon)

- Communauté d'agglomération de Brive, «Programme local de l'habitat de l'agglomération de Brive», rapport de diagnostic, mars 2003

G2C environnement  
(Brive)

- Département de Corrèze - Commune de Dampniat,  
«Schéma Directeur d'assainissement de l'agglomération de Brive»

Direction départementale  
de Corrèze

- Commune de Dampniat, Carte communale, 1996

Chambre d'agriculture de  
Corrèze

- Commune de Dampniat, Document de travail pour l'élaboration de la  
Carte communale

Mairie de Dampniat

- Commune de Dampniat, Demandes de modifications de la Carte  
communale

Communauté d'agglomération  
de Brive

- Commune de Dampniat, Assemblage cadastral vectorisé